Commune de

La Vie Communale

GOUVY

Bonnes Fêtes
Meilleurs Vœux
pour 2014

Le volume 2 du « Petit Patrimoine de Gouvy », Ancienne commune de Bovigny, est disponible

Commune de Gouvy – N° 21 – décembre 2013

SOMMAIRES

Les infos du Collège ---- 3
Population – État civil ---- 6
L'administration communale vous informe ---- 7
Conseil communal ---- 8
Économie ---- 15
Enquêtes publiques ---- 16
Avis à la population ---- 19
Le point sur les principaux travaux réalisés en 2013 ---- 20
Santé ---- 24
Notre service communal d'information par MAILS ou SMS ---- 25
Les petits chemins ---- 26
Conseil consultatif communal des ainés ---- 26
Enfance – Jeunesse – Enseignement ---- 27
L'EPN de Gouvy ---- 31
Culture ---- 32
Les actus du tourisme ---- 38
Nature - Environnement ---- 39
Ainés ---- 40
Social ---- 41
Sport. ---- 43
Divertissement ---- 45
Agenda du S.I. Gouvy ---- 46
Le petit patrimoine ---- 48

© Photo couverture : I.D. Gouvy asbl - Serge Neybusch

La Vie Communale est rédigée en respectant les règles de la nouvelle orthographe.

Éditeur responsable : Claude Leruse, Bourgmestre, Bovigny, 59 – 6671 Bovigny

Coordination communale : Valérie GROLET – valerie.grolet@gouvy.be - 080/29.20.21

Administration Communale :

Bovigny, 59 – 6671 GOUVY • Tél. : 080/29.29.29 Fax : 080/29.29.39

Directrice générale : Delphine Nève - delphine.neve@gouvy.be

Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 16h (Travail à bureau fermé le jeudi après-midi).
Le service population est ouvert jusque 17h le mardi et de 9 à 12h le samedi hors congés scolaires.

À l'attention des groupements et associations :

La prochaine édition de La Vie Communale sortira fin mars 2014. Pour toute insertion dans cette revue, veuillez contacter Valérie Grolet au 080/29.20.21 - valerie.grolet@gouvy.be

LES INFOS DU COLLÈGE

TAXES I.P.P. (Impôt des Personnes Physiques) ET ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER…

Un choix inhabituel mais réaliste : pas d'augmentation des taxes I.P.P. ni des « Additionnels » au précompte immobilier à Gouvy cette année, mais l'année prochaine, sans doute…

Soyons francs et honnêtes : la taxe à l'I.P.P. ne pourra probablement pas être maintenue au taux actuel à l'avenir. Cette taxation, fixée à 6 % il y a près de 25 ans est, encore aujourd'hui, l'une des plus faibles de la province de Luxembourg. La modifier cette année ne nous semble guère opportun, car, à l'avenir, le paysage financier de notre commune va changer considérablement.

2013, première année de la nouvelle législature, ne nous a guère semblé propice à des changements majeurs. Il nous a en effet paru plus opportun de clôturer l'exercice 2013 avant de statuer sur l'I.P.P. à venir et sur les additionnels.

Les charges communales 2014, à l'instar des autres prélèvements, évolueront en fonction des services publics offerts à la population. La volonté de continuer à offrir des services fondamentaux de haute qualité, gratuits ou au prix le plus raisonnable possible, implique bien entendu le maintien du personnel communal et la mise à jour régulière de son équipement. L'évolution de la masse salariale qui y est associée, la maintenance et le développement de l'infrastructure routière locale, les divers travaux, les actions culturelles, etc. à une époque où les subventions du « Fonds des communes » ne sont plus adaptées aux missions dont le Fédéral et la Région se déchargent sur les communes, tout cela a et aura un impact de plus en plus lourd sur nos finances communales.

Aujourd'hui, nous pouvons garantir le maintien d'un personnel communal compétent, à l'écoute et au service des habitants et résidents. Il va de soi que nous voulons maintenir cette qualité de service à l'avenir.

L'impact des nouveaux emprunts contractés, entre autres, pour l'édification d'une nouvelle aile à l'école de Bovigny et la construction de la station de traitement de l'eau de Mont-Le-Ban, sera sensible et influencera le montant global des dépenses dés 2014. Il nous faudra donc, plus que jamais, être vigilants pour tenir en plus compte des modifications du statut des agents communaux, des policiers, des pompiers et des autres agents des services publics associés dont les médias vous parlent régulièrement.

Fin 2014, la situation sera, vraisemblablement, plus claire et nous permettra de statuer plus justement sur les montants des taxes à adapter ou à faire évoluer.

Armand Bock

Échevin des Finances

L'EAU

Augmentation du prix de 13 %… le cout-vérité !

Sans eau, pas de vie…

Sur base de la consommation moyenne des Belges, (+/-100 litres par jour/personne, soit 100 m³ par an pour un ménage de 3 personnes), « Test Achats® » a publié les chiffres suivants, chiffres repris par le magazine « Marianne ® » en date du 22 novembre 2013 :

- **En 2012 :**

EN MOYENNE, et dans l'ensemble de la Wallonie, 100 m³ d'eau coutaient : 417,77 €

En 2012 et 2013 à Gouvy, 100 m³ d'eau nous coutaient : 379,12 €, soit +/-40 € de moins…

Ce cout, appelé « Cout-vérité de distribution » s'explique comme suit :

(CVD [Cout-vérité de distribution] = redevance : 38,08 € + distribution 28,56 € + 133,26 € [production] + CVA [Cout-vérité de l'assainissement] : 156,50 € + Fond social de l'eau : 1,25 € + TVA : 21,46 €)

En 2014, en raison de l'obligation légale d'appliquer le cout-vérité (voir ci-dessous), 100 m³ d'eau couteront 13,73 % plus cher, soit 431,16 €.

(CVD [Cout-vérité de distribution] 2014 = Redevance 44,00 € + distribution 33,00 € + 154,00 € [production] + CVA [Cout-vérité de l'assainissement] : 174,50 € + Fond social de l'eau : 1,25 € + TVA : 24,41 €)

L'obligation légale d'appliquer le cout-vérité consiste, pour les communes, à faire en sorte que le montant perçu par les communes pour le service offert au redevable, couvre l'ensemble des frais que

ces dernières doivent payer pour en organiser le service.

À titre personnel, j'ai toujours considéré que ce système était un véritable scandale, et je m'en suis longuement expliqué dans un article publié dans « La Vie Communale de mars 2005 », lorsque j'étais échevin. Mon opinipon n'a en rien changé aujourd'hui.

Celles et ceux que cela intéresse retrouveront l'article de l'époque « tel quel », avec mon appréciation, à l'adresse : http://www.gouvy.eu/sale-cout.pdf

Les prix de l'époque vous rappelleront de bien bons souvenirs…

Et à l'avenir… ?

La qualité de l'eau, ses garanties « organoleptiques », la protection des zones de captage, sa distribution et le maintien de notre indépendance vis-à-vis de la société wallonne comme des multinationales de distribution sont des priorités de l'ensemble du Conseil Communal. Toutes ces composantes sont intrinsèquement liées.

Garantir notre indépendance en matière de captage et de distribution d'eau, c'est aussi et surtout garantir, pour chacun et chacune, au travers d'une consommation intelligente et raisonnée, la fourniture d'une eau exempte de traitement chimique, une eau analysée et testée par les meilleurs laboratoires indépendants régionaux ; une eau pure et naturelle, captée au jour le jour et non stockée dans des lacs de retenues artificiels, une eau exempte de traitements chimiques censés en garantir artificiellement la potabilité.

Le maintien de cette indépendance, la recherche continue de la qualité optimale et d'un service proche du consommateur nécessitent des investissements importants qui ont et auront encore des répercussions sur le prix de l'eau dans le futur, et ceci d'autant plus que nous ne bénéficions plus d'aucun subside pour ce poste dès lors que le prix réel de vente de l'eau doit intégrer les investissements liés à son captage, à sa distribution et aux investissements y associés. La qualité a un prix. Plus que jamais il appartient à chaque citoyen d'assumer sa responsabilité, tant en matière de pollution générée qu'en matière de consommation des ressources naturelles mises, au travers des Services Communaux, à leur disposition. Chaque fois que je discute de ce sujet sensible avec des habitants de notre commune (et plus encore avec des seconds résidents qui peuvent comparer), ils nous disent combien ils tiennent à ce que nous préservions « notre or bleu » et à ce que nous mettions tout en œuvre pour qu'il leur parvienne intact et non trafiqué…

Vous pouvez économiser… Et réduire votre facture…

- Veillez à ce que tous les membres de votre famille soient conscients du cout réel de l'eau (… Il est tellement facile d'ouvrir le robinet. Une, voire deux douches par jour et par personne, est-ce vraiment indispensable ? On peut se poser la question…)
- Attention aux fuites : une chasse qui fuit, un robinet qui coule… des arrosages trop fréquents… autant de petits défauts qui coutent cher et couteront de plus en plus cher à l'avenir.
- Si vous rencontrez des difficultés financières, contactez le service « Recettes » de la Commune (080/29.29.24) pour mieux échelonner vos paiements. Le législateur a mis en place des procédures strictes mais efficaces qui vous permettront de bénéficier du Fonds social de l'eau (sur base d'un rapport social). Vous serez informés de cette procédure via le rappel de paiement de votre facture.

Notre eau permet des économies considérables : profitez-en !

- **L'eau de Gouvy lave plus blanc !**

Comme elle ne contient pratiquement pas de calcaire, avec moins de la moitié de la dose de produit lessiviel, votre lessive est aussi propre… voire davantage… Et bien entendu, il ne faut pas d'anticalcaire… (pas plus que de produits ni d'appareils de décalcification…)

- **L'eau de Gouvy pollue moins !**

L'eau de Gouvy a, pratiquement, les mêmes qualités de gout qu'une célèbre eau vendue en bouteille, fort appréciée jadis par une reine qui, elle, ne pétillait guère…

D'ici peu, on prendra aussi ses « Spas » à Gouvy…

Pour le prix de 6 litres d'eau en bouteille, vous avez droit à mille litres, sans arrière-gout chloré (sauf exception lorsque le traitement est absolument nécessaire), et vous ne devez ni transporter les bouteilles pleines ni les vidanges…

Économisez sans effort…
Buvez l'eau de Gouvy…

TAXE SUR LES IMMONDICES

Nombre de personnes se demandent comment le ramassage des déchets peut couter aussi cher… Et pourquoi ce dernier va encore augmenter…

À titre personnel, générant peu de déchets et attentif au tri sélectif de ces derniers, il m'est difficile d'accepter cette nouvelle augmentation de cout.

En pratique, autre méfait de la politique du « cout-vérité » (voir plus haut) la taxe annuelle sur les immondices doit OBLIGATOIREMENT couvrir l'ensemble du poste « déchets » de la commune, à savoir : le ramassage des déchets à domicile, le traitement des déchets biodégradables et la mise en décharge des déchets ultimes après traitement, la collecte des papiers et des encombrants ménagers, la vidange et l'entretien des bulles à verre, et bien évidemment le cout de fonctionnement du Parc à Conteneurs.

Le parc est géré par l'intercommunale Idélux qui facture les frais de gestion à la Commune : ressources humaines du Parc, entretien de l'infrastructure, transport des déchets, recyclage, traitement… Ce dont il faut soustraire les revenus provenant de la prétendue revente des produits recyclés, dont on peut, à juste titre, s'interroger quant à leur valorisation et aux bénéfices générés par les holdings multinationales qui imposent leurs règlements en dépit de toutes législations internationales.

La taxe doit aussi couvrir le passage des camions collecteurs chaque semaine. C'est une obligation de salubrité publique, quels que soient les apports hebdomadaires des administrés. Que Monsieur Dupont mette ou non un sac toutes les semaines, le camion DOIT passer. devant chez Monsieur Dupont.

Vous trouverez le détail de la nouvelle taxe dans le compte rendu des séances du Conseil Communal aux pages suivantes. Nous n'avons pas augmenté la taxe payée par les ménages de 1 personne et avons augmenté les autres montants du strict minimum pour couvrir 97 % des dépenses, minimum exigé pour cette année par la Région.

LE SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL.

Dans cette édition de La Vie Communale, vous trouverez toutes les informations concernant l'enquête publique relative au « Schéma de Structure communal ».

Plus que jamais, j'invite celles et ceux qui souhaitent comprendre comment fonctionne l'urbanisation de notre commune et désirent émettre leur opinion quant à l'évolution de ce secteur, à lire attentivement ce document et participer à la réunion **d'information qui se tiendra ce vendredi 31 janvier 2014 à 19 h au Cercle « Chez nous » à Gouvy (Avenue Noël, n° 9).**

Si vous ne pouvez être présents, contactez-nous et documentez-vous auprès de l'Administration Communale.

L'étude et l'adoption du « Schéma de Structure Communal » se seront étalées sur deux législatures (l'étude a débuté en 2009) et ses conséquences, pour toutes celles et tous ceux qui y vivent et y vivront, seront d'une très grande importance, dès lors que ce schéma fournira les grandes orientations de notre cadre de vie et celui de nos successeurs.

ÉGLISES DE BEHO ET D'OURTHE

Nous avons à présent la promesse ferme que les rénovations des églises d'Ourthe et de Beho seront subventionnées. Malheureusement, la part que la commune devra payer pour ces travaux est énorme. Davantage de précisions dans une prochaine édition…

Claude Leruse, Bourgmestre

POPULATION – ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LIPPENS Éliot, né à Saint-Vith, le 01/09/2013 ; fils de Anthony et de LOECKX Mathilde de Montleban ;

WILMOTTE Adrien, né à Liège, le 02/09/2013 ; fils de Frédéric et de GÉRARD Laurence de Cherain.

ARENS Ramiro, né à Saint-Vith, le 09/09/2013 ; fils de Alain et de LENTZ Jenny de Gouvy.

AMOUSSOU-KPAKPA Anicet, né à Liège, le 12/09/2013 ; fils de Koffi et d'AMOUSSOU Clarisse de GOUVY.

DOBLUSTEINE Lucas, né à Liège, le 15/09/2013 ; fils de Cédric et de CARRE Céline de Beho.

RAHIER Tom, né à Saint-Vith, le 16/10/2013 ; fils de Hubert et de WETZ Corine de Cierreux.

SOARES Séléna, née à Saint-Vith, le 25/10/2013 ; fille de Jérôme et de HEUZER Vanessa d'Ourthe.

VARVERIS Lola, née à Saint-Vith, le 06/11/2013 ; fille de Vassilios et de LEDEQUE Laura de Courtil.

NOIRHOMME Bastien, né à Malmedy, le 14/11/2013 ; fils de Martial et de DUVIVIER Laura de Gouvy.

VANDEPLAS Mia, née à Saint-Vith, le 17/11/2013 ; fille de Julien et de KOTSEVA Teodora de Limerlé.

DÉCÈS

TARCHAMP José, veuf de SACRÉ Joséphine ; décédé le 01/09/2013 à l'âge de 83 ans.

LENTZ Raymond, époux de Niessen Rosa ; décédé le 04/09/2013 à l'âge de 80 ans.

MASSON Olivier, époux de COMIN Bernadette ; décédé le 14/09/2013 à l'âge de 85 ans.

CORNET Lucien, époux de LÉONARD Georgette ; décédé le 05/10/2013 à l'âge de 76 ans,

BEAUPAIN Marie-Joseph, veuve de BAIKRICH Jean ; décédée le 07/10/2013 à l'âge de 82 ans.

CLERMONT Chantal ; décédée le 19/10/2013 à l'âge de 62 ans.

GROLET Rudi ; décédé le 26/10/2013 à l'âge de 45 ans.

DEBLIRE Agnès, veuve de BIETHERES Louis ; décédée le 30/10/2013 à l'âge de 92 ans.

VAN CAMP Marie-Christine, épouse ROOMANS Jean-Louis ; décédée le 05/11/2013 à l'âge de 48 ans.

FOGEN Alphonse ; décédé le 22/11/2013 à l'âge de 66 ans.

HANCART Maurice, époux de TIREUX Simone ; décédé le 26/11/2013 à l'âge de 85 ans.

MOTTET Germaine, veuve de PETERS Léon ; décédée le 26/11/2013 à l'âge de 91 ans.

DERROITTE Marie, veuve de LEMAIRE José ; décédée le 27/11/2013 à l'âge de 82 ans.

PIRON Fernand, époux de DUBOIS Marie Madeleine; décédé le 01/12/2013 à l'âge de 83 ans.

MARIAGES

VAN RENTERGHEM Peter et RÉMY Sylviane de Montleban ; le 14/06/2013.

ELIAS Romain et VANDERSMISSEN Alice de Steinbach ; le 21/09/2013 .

ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

- **Noces de diamant de M. est Mme Alice et Gaston Crémer-Dehé**

60 ans de mariage, palmarès tendre et heureux que Gaston et Alice ont récolté à force de patience, d'écoute, de respect et d'amour. Nos deux jubilaires, entourés de leur famille, se sont réunis pour célébrer l'évènement ! En toute simplicité, avec beaucoup de sympathie, nous avons participé, au nom de l'Administration Communale, à cette joyeuse rencontre. Nous leur souhaitons encore un heureux anniversaire et surtout d'en profiter le plus longtemps possible. Toutes nos félicitations.

- **Noces d'or de M. est Mme Raymond Dutroux-Pfeiffer**

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons reçu M. et Mme Dutroux à l'occasion de leurs 50 ans de mariage ! Quel bonheur de vivre ensemble tant d'années ! Ce n'est pas toujours la vie en rose ; mais la force d'un couple est d'arriver à réunir les bons et les moins bons moments et d'en faire le mélange pour arriver à se comprendre et s'aimer pendant 50 ans ! Toutes nos félicitations à Paula et Raymond. Nous espérons réitérer l'invitation dans 10 ans !

L'ADMINISTRATION COMMUNALE VOUS INFORME

FERMETURE DES SERVICES COMMUNAUX :

- Espace Public Numérique & Halte Accueil : du lundi 23/012 au samedi 5/01 inclus.
- Bibliothèque : du lundi 23/12 au mercredi 01/01 inclus.
- Administration : mercredi 24/12, jeudi 25/12, samedi 28/12, mercredi 01/01 et samedi 04/01.

VOUS ÊTES CITOYEN EUROPÉEN RÉSIDANT EN BELGIQUE

Vous pouvez participer en Belgique aux élections pour le Parlement européen et voter pour des candidats sur des listes belges.

Pour ce faire, il vous faudra remplir les 5 conditions suivantes :

- Posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir une résidence principale dans une commune belge
- Être âgé d'au moins 18 ans à la date du 25 mai 2014
- Posséder le droit de vote (ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux prévus par la loi belge. Ne pas être déchu de votre droit de vote dans votre pays d'origine)
- Être inscrit sur la liste d'électeurs (formulaire disponible sur simple demande auprès du service « Étrangers » de l'Administration Communale)

La demande d'inscription sur la liste des électeurs de votre commune doit s'effectuer au plus tard le 28 février 2014.

Si vous êtes agréé comme électeur par le Collège des Bourgmestre et Échevins, vous recevrez un avis officiel de la commune.

Le vote est obligatoire en Belgique, dès que votre inscription sur la liste des électeurs aura été agréée vous serez légalement tenu de vous présenter aux urnes le 25 mai 2014.

Vous ne pouvez donc plus participer aux élections du Parlement européen dans votre pays d'origine.

Si vous avez déjà introduit une demande d'inscription sur la liste des électeurs pour les élections européennes par le passé, et que vous avez été agréé comme électeur à l'époque, vous ne devez plus introduire de nouvelle demande. Votre inscription sur la liste des électeurs est conservée.

Vous pouvez vérifier cette inscription auprès du service « Étrangers » de votre Administration Communale ou sur www.mondossier.rrn.fgov.be (onglet « autre » > « Élections ») au moyen d'un titre de séjour électronique.

CONSEIL COMMUNAL

AVERTISSEMENT :

Faute de place, il n'est pas possible de reprendre dans cette revue l'ensemble du procès-verbal des séances du Conseil Communal. VOUS NE RETROUVEREZ ICI QUE L'ESSENTIEL DES POINTS DONT LE CONSEIL a DÉBATTU. Si vous souhaitez consulter le procès-verbal dans son intégralité, il est à votre disposition sur le site internet de la commune (www.gouvy.be). Vous pouvez aussi le consulter dans les bureaux de l'Administration (demander Mme Myriam Hay - 080/ 29 29 31)

Les procès-verbaux des séances du Conseil ne sont valables que lorsqu'ils ont été approuvés par la majorité des conseillers, généralement au cours de la séance suivante. C'est ce qui explique que cette information ne peut légalement vous parvenir qu'avec un certain retard.

La meilleure façon d'être bien informés, et en direct, est d'assister aux réunions du Conseil Communal. Vous êtes les bienvenus. Pour connaitre la date des prochaines réunions du Conseil et savoir de quoi l'on débattra, il suffit d'envoyer un courrier ou un mail à madame Myriam Hay (myriam.hay@gouvy.be) en demandant que l'on vous fasse parvenir l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil : n'hésitez pas, c'est gratuit !

Le Bourgmestre, Claude Leruse.

SÉANCE DU 29 AOUT 2013

1. Compte communal 2 012.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil approuve les comptes annuels de l'exercice 2 012

1. Compte budgétaire

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Droits constatés	7444632,45	2.432.374,52	9.877.006,97
- Non-Valeurs	29.640,16	0,00	29.640,16
= Droits constatés net	7.414.992,29	2.432.374,52	9.847.366,81
- Engagements	6.899.448,51	7.503.186,11	14.402.634,62
= Résulat budgétaire de l'exercice	515.543,78	-5.070.811,59	-4.555.267,81
Droits constatés	7.444.632,45	2.432.374,52	9.877.006,97
- Non-Valeurs	29.640,16	0,00	29.640,16
= Droits constatés net	7.414.992,29	2.432.374,52	9.847.366,81
- Imputations	6.871.251,00	3.443.545,96	10.314.796,96
= Résulat comptable de l'exercice	543.741,29	-1.011.171,44	-467.430,15
Engagement	6.899.448,51	7.503.186,11	14.402.634,62
- Imputations	6.871.251,00	3.443.545,96	10.314.796,96
= Engagements à reporter de l'exercice	28.197,51	4.059.640,15	4.087.837,66

3. Compte de résultat

-> Résultat d'exploitation : boni : 445.106,06 €

\+ Résultat exceptionnel : mali : 203.975,78 €

= Résultat de l'exercice : boni : 241.130,28 €

4. Centre Public de l'Action Sociale. - Remplacement d'un conseiller du CPAS.

PREND ACTE ET PROCÈDE :

À l'élection de plein droit de Monsieur Roger NIZETTE, domicilié à Cierreux 27 janvier, 6671 GOUVY, en tant de conseiller de l'Action sociale, en remplacement de Monsieur Auguste HUET, démissionnaire du Conseil de l'Action sociale.

7. Renouvèlement de la Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM). DÉSIGNATION des membres. Rectification.

À L'UNANIMITÉ, acte la composition de la CCATM

Conseillers effectifs	Suppléants
Grandjean Marc	Huet Auguste
Amory Bruno	Léonard Willy
Massard Jean-Marie	Tourteau-Blaise Isabelle

Membres effectifs	1er suppléant	2e suppléant
Creppe François	Caprasse Brigite	
Schrœder Diane	Neysen Antoine	Jacoby Sébastien
George Amélie	Bissen Bernard	Mechior Jean-Louis
Portzenheim Didier	Dechène Marc	Monvoisin Pierre
Andrieu Guy	Wangen Jean-Michel	Moutschen Benoit
Everbecq Thérèse	Meunier Michel	
Hennuy Marc	Haan Michel	
Nève Michel	Louis Cédric	
Gobeaux Frédérick	Tourteau Claude	

Décide de désigner Monsieur José Syne en qualité de président de la CCATM.

9. Jujuwings ASBL. Octroi d'un subside exceptionnel de 1 000 € pour soutenir le lancement de l'A.S.B.L..

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'octroyer à l'A.S.B.L. Jujuwings un subside exceptionnel de 1.000 € dans le cadre de la création de leur association ayant pour but d'offrir des baptêmes de l'air en paramoteur à des enfants et des adolescents au parcours difficile.

10. Comité des fêtes de Cherain. Octroi d'un subside exceptionnel de 250 € pour financer le spectacle organisé à l'occasion de la « fête du Vieux Chêne » le 15 aout 2013.

11. Désignation d'un auteur de projet architecte pour le réaménagement de la rue de la Gare à Gouvy. À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

D'approuver le cahier spécial des charges N° 2013-214 et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet architecte pour le réaménagement de la rue de la Gare à Gouvy », établis par le Service Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 96.000,00 € hors TVA ou 116.160,00 €, 21 % TVA comprise.

12. Patrimoine communal. Appel à candidatures en vue de la mise à disposition à un investisseur privé d'un terrain communal sur le site du PCA dit « Bastin » (quartier de la gare) à Gouvy en vue de mettre en œuvre une opération de revitalisation urbaine.

À L'UNANIMITÉ :

ADOPTE le cahier spécial des charges afin de signer avec un investisseur un bail emphytéotique d'une durée de 27 ans prévoyant une option de rachat au terme de la 27e année, et ce afin d'y réaliser un programme résidentiel dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine.

La Commune de Gouvy réalise actuellement un plan communal d'aménagement (PCA) sur le site dit « Bastin ». Ce site, situé en zone d'habitat au plan de secteur est particulièrement bien situé par rapport à la gare de Gouvy (ligne n° 43 – Liège-Luxembourg) et jouit d'une bonne accessibilité par les transports en commun. À proximité du site se trouvent également des commerces de première nécessité (alimentation générale, boulangerie). Le projet de PCA résulte de la volonté communale de mener une politique volontariste en termes de logements et de renforcer le noyau central que représente le quartier de la gare.

Outre l'affectation « habitat » sur le site, le PCA prévoit de réserver une partie de la zone à des équipements communautaires, à des espaces de convivialité et à des espaces verts. Le projet de PCA constituera la référence en matière d'aménagement de la zone. Le projet de PCA a été adopté provisoirement, l'enquête publique a été clôturée le 28 mars 2013. Il est public et disponible sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante :

www.gouvy.be/commune/services-communaux/copy_of_urbanisme/pca-dit-bastin-a-gouvy

Dans ce cadre, les opérations du PCA sur le site « Bastin » consisteront principalement en :

Initiatives publiques :

La mise en place d'un réseau d'espaces publics ou semi-publics de convivialité et structurants ;

L'affectation d'une partie de la zone en espaces verts et en espaces de convivialité ;

La création d'un pôle d'animation par le développement d'équipements communautaires ;

La mise en place d'une continuité vers la gare par la création de liaisons (lentes) ;

Initiative privée :

La réalisation d'une résidence services (logements et services). Celle-ci sera située à l'entrée du site depuis la rue d'Ourthe (projet en cours) ;

La création de logements résidentiels avec une mixité au niveau des types de logements (implantation, fonction, volumétrie, superficie des parcelles, etc.).

En complément du projet de résidence services actuellement en cours de développement, la Commune souhaite le développement d'une offre résidentielle accompagnée éventuellement de services. Afin de compléter de manière cohérente d'un point de vue urbanistique l'aménagement du site, un terrain situé au centre du site sera mis à disposition par la Commune afin d'amorcer le développement du nouveau quartier. C'est de la valorisation de ce terrain dont il est question dans le présent cahier des charges.

La Commune recherche un candidat-investisseur qui, pour le terrain dont il est question, signera avec la Commune un bail emphytéotique permettant au candidat-investisseur de réaliser un programme résidentiel (accompagné éventuellement de services) qu'il proposera dans son offre suivant les conditions du présent cahier des charges. Le bail emphytéotique aura une durée de 27 années. Ce bail prévoira une option d'achat au terme de la 27e année et le paiement d'un canon annuel pour la durée du bail emphytéotique, soit 27 années. L'investisseur sera choisi sur base de la procédure établie dans le présent cahier des charges. L'investisseur sélectionné se chargera ensuite du financement, de la réalisation et de la commercialisation de son projet, sans intervention de la Commune, cette dernière ne réalisant que la mise à disposition du bien par le biais de la conclusion d'un bail emphytéotique.

13. Patrimoine communal. Travaux de boisement dans les propriétés communales et de la F.E. de Bovigny

Conditions et mode de passation de marché.

À l'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

D'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Travaux de boisement dans les propriétés communales et de la F.E. de Bovigny », établis par le Service Travaux. Le montant estimé s'élève à 65.836,00 € TVAC (0 % TVA).

14. Acquisition de bois sciés - Conditions et mode de passation.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

D'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Acquisition de bois sciés », établis par le Service Marchés Publics. Le montant estimé s'élève à 16.682,10 € hors TVA ou 20.185,34 €, 21 % TVA comprise.

15. Contrat-cadre - Acquisition de panneaux pour la menuiserie. Conditions et mode de passation.

DÉCIDE :

D'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Contrat-cadre - Acquisition de panneaux pour la menuiserie », établis par le Service Marchés Publics. Le montant estimé s'élève à 34.200,00 € hors TVA ou 41.382,00 €, 21 % TVA comprise.

16. Acquisition d'une camionnette fourgon pour le service des eaux.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

De passer commande au fournisseur désigné par le SPW à savoir Citroën Belux, Parc Industriel 7.000 à 1.440 Wauthier-Braine.

17. Entretien des toitures. Conditions et mode de passation.

APPROBATION. À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

D'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Entretien des toitures », établis par le Service Marchés Publics. Le montant estimé s'élève à 42.000,00 € hors TVA ou 50.820,00 €, 21 % TVA comprise.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2013

(1) Visite de Monsieur Marcel GUISSARD, Chef de corps de la zone de police Famenne-Ardenne. Présentation.

1. Exposé contextuel.

A. Monsieur Guissard dresse un aperçu de l'organigramme actuel, en insistant sur les 7 missions de base nécessairement remplies dans chaque zone de police, à savoir :

- Accueil - Intervention - Enquêtes/recherches - Quartier - Assistance aux victimes - Maintien de l'ordre - Circulation routière.

B. Un aperçu du profil financier est mis à disposition des conseillers et commenté, afin de se rendre compte de l'état des dépenses – recettes de la ZP et comparativement à d'autres zones de police.

2. Processus d'analyse pour la mise en place d'un nouveau mode organisationnel :

Différents feuillets d'information sont mis à disposition des conseillers afin de leur faire part des éléments qui

ont été pris en compte dans le processus d'analyse. Au terme de ce processus, 3 scénarios ont été envisagés.

3 Présentation de la solution retenue (décision du Conseil de police du 11 juillet 2013).

La ZP 5300 sera scindée en 3 Divisions, parmi lesquelles la Division Est dont feront partie les communes de Gouvy, Vielsalm, Manhay, Houffalize et La Roche. La mise en œuvre du changement ne démarrera au plus tôt qu'au terme d'une expérience de 2 à 3 mois d'existence de la nouvelle prison de Marche-en-Famenne.

(2) Budget communal - Exercice 2013. Modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n° 1. APPROBATION.

À L'UNANIMITÉ,

Le budget ORDINAIRE communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses.

	Recettes	Dépenses	Solde
Après M.B.	7.909.486,68 €	7.414.481,56 €	495.005,12 €
Augmentation	297.011,1 €	559.595,56 €	-262.584,46 €
Diminution	318.188,73 €	129.381,73 €	188.807 €
Résultat	7.888.309,05 €	7.844.695,39 €	43.613,66 €

Modification budgétaire extraordinaire :

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées.

Par 8 voix POUR et 7 voix CONTRE,

Le budget EXTRAORDINAIRE communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses.

	Recettes	Dépenses	Solde
Après M.B.	9.062.166,51 €	9.062.166,51 €	0 €
Augmentation	2.900.591,42 €	2.545.580,97 €	355.010,45 €
Diminution	1.973.133,19 €	1.618.122,74 €	-355.010,45 €
Résultat	9.989.624,74 €	9.989.624,74 €	

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2013

5. Intercommunale INTERLUX.

Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2013 - Fusion des intercommunales IDEG, IEH, IGH, INTEREST, INTERLUX, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL, par constitution d'une nouvelle intercommunale, dénommée ORES Assets.

APPROBATION. DÉCIDE :

d'APPROUVER à la majorité suivante : À L'UNANIMITÉ, la fusion telle qu'elle est décrite dans le projet de fusion établi par le Conseil d'administration d'INTERLUX en sa séance du 18 septembre 2013,

D'APPROUVER à la majorité suivante : À L'UNANIMITÉ, le projet d'acte constitutif et les statuts de l'intercommunale ORES Assets préalablement approuvés par le Conseil d'administration d'INTERLUX en sa séance du 18 septembre 2013.

7. Prime à la fréquentation du parc à conteneurs. DÉCISION.

Par 9 voix POUR et 5 voix, CONTRE, DÉCIDE :

Il est accordé, à partir du 1er janvier 2014, une prime communale d'encouragement à la fréquentation du parc à conteneurs consistant en une ristourne de 15 €, selon les modalités suivantes :

Montant : 15 € (quinze euros), indivisibles ;

Bénéficiaires : Les redevables au 1er janvier de l'exercice repris dans le rôle de la taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et des déchets y assimilés ;

Une seule prime est accordée par redevable, au cours d'un même exercice fiscal.

Procédure : L'utilisateur demande une carte conçue à cet effet au préposé du parc à conteneurs. Ce dernier l'estampille lors de chaque dépôt.

Une carte ne sera estampillée que lorsqu'il y a dépôt réel d'un volume d'au moins quarante litres de déchets au parc à conteneurs.

Les branches et les produits de tontes ne sont pas pris en considération. Il en est de même pour les bricaillons et les déchets de constructions.

La prime est accordée pour dix fréquentations du parc, réparties sur au moins six mois distincts.

Les cartes estampillées doivent être rentrées à l'Administration Communale dans les trois mois qui suivent l'apposition du dixième cachet, faute de quoi elles perdent toute valeur.

Le payement de la prime se fait exclusivement par virement bancaire au numéro de compte du redevable.

Seules les cartes correctement complétées donnent droit au payement de la prime à la fréquentation du parc à conteneurs.

8. Distribution d'eau. Mise à jour du prix de l'eau (CVA) établi selon les comptes d'exploitation récapitulatifs des activités « production » et « distribution » - exercice 2 011. APPROBATION.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

Article 1. - APPROUVE les comptes d'exploitation récapitulatifs des activités « production » et « distribution » - Exercice 2 011.

Article 2. - DÉCIDE de MODIFIER comme suit le CVD :

Redevance compteur :
(20 x CVD) + (30 x CVA) = (20 x 2,20) + (30 x CVA),

consommation (tranches) :

de 0 à 30 m3 : (0,5 x CVD) = 0,5 x 2,20 = 0,885 €

de 31 à 5000 m3 : (CVD + CVA) = 2,20 + CVA

au-delà de 5000 m3 :
(0,9 x CVD) + CVA = (0,9 x 2,20) + CVA,

Fond social de l'eau : 0,0125 €/m3, T.V.A. : 6 %.

Article 3. - La présente délibération sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD.

9. Règlement communal de redevance pour l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. DÉCISION.

Par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE, DÉCIDE :

Article 1. Principe.

Il est établi, pour l'exercice 2014, une redevance communale sur les prestations fournies par l'accueil extrascolaire communal pour l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires.

Article 2. Redevable.

La redevance est due par la personne responsable de l'enfant qui a bénéficié du service d'accueil extrascolaire communal c'est-à-dire par ses parents ou alliés jusqu'au 4e degré en ligne directe ou collatérale ou tuteur.

Article 3. Tarifs.

Le montant de la redevance est fixé comme suit :

L'accueil du matin et du soir : 0,50 € la demi-heure, 0,25 € à partir du 3e enfant.

L'accueil des enfants attendant le bus scolaire pour rentrer chez eux est gratuit.

L'accueil du mercredi après-midi : 0,50 € la demi-heure et au-delà de 3 heures de présence 5 € l'après-midi y compris collation et boisson, 4 € pour le deuxième enfant et 3 € à partir du troisième enfant de la même famille.

L'accueil lors des petits congés : 2 € la demi-journée ;

10. Redevance pour délivrance de renseignements, certificats et permis d'urbanisme, de permis unique et de permis d'environnement. DÉCISION.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

La redevance est fixée comme suit :

Délivrance de certificat d'urbanisme n° 1 et 2° en vertu de l'article 150 bis du CWATUPE : 30 € par demande concernant 5 parcelles maximum et majoration de 5 € par parcelle supplémentaire,

Délivrance de permis d'urbanisation : 75 € par lot potentiel,

Autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement :

Permis d'environnement classe 1 : 150 €

Permis d'environnement classe 2 : 50 €

Permis unique classe 1 : 200 €

Permis unique classe 2 : 100 €

Déclaration pour un établissement de 3e classe : néant.

11. Redevance communale - Exercice 2014 - pour la délivrance de documents administratifs au service population.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

Il est établi, pour l'exercice 2014, une redevance communale sur la délivrance de documents administratifs par la commune.

Article 3. - La redevance est fixée comme suit, par document :

Titre de séjour provisoire pour étranger : 2 € ;

Passeports : 9 € pour tout nouveau passeport ; 10 € pour une procédure d'urgence ;

Tout autre document délivré par les services de la population et de l'état civil : 1 €.

12. Règlement-taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets résultants de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers y assimilés, pour l'exercice 2014. APPROBATION.

Vu le règlement communal concernant la gestion des déchets du 19 mai 2005 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 21 § 1er al.2 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la commune se devait de répercuter directement les couts de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sur les usagers, de manière progressive, sans être inférieure à 75 % en 2008, 80 % en 2009, 85 % en 2010, 90 % en 2011 et 95 % en 2012 des couts à charge de la commune. Et ce, sans être supérieure à 110 % des couts ;

Attendu que la collecte et le traitement des déchets consistent en l'ensemble des services repris aux articles 7 et suivants du règlement communal concernant la gestion des déchets.

Par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE, DÉCIDE :

Article 1er - Principe

Il est établi au profit de la Commune, pour l'exercice 2014, une taxe annuelle sur la gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et des déchets y assimilés.

Article 5 - Taux de taxation

§1. La taxe est composée d'une partie forfaitaire (terme A) et d'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produite (terme B) :

TERME A : PARTIE FORFAITAIRE DE LA TAXE

Un forfait annuel de :

110,00 € pour les ménages d'une personne ;

185,00 € pour les ménages de deux personnes ;

240,00 € pour les ménages de plus de deux personnes, les ménages seconds résidents et toute personne physique ou morale exerçant une activité sur le territoire de la commune ;

110,00 € pour les redevables qui éliminent leurs déchets par l'utilisation d'un conteneur enlevé par une entreprise agréée par l'administration et qui auront fourni une attestation de la firme auprès de laquelle ils ont conclu un contrat.

Lorsqu'un redevable exerce une activité dans un lieu qu'il occupe également à titre de résidence, le montant de la partie forfaitaire de la taxe est de 240,00 €.

TERME B : PARTIE VARIABLE EN FONCTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITE

§2. Le payement de la taxe permet aux redevables de bénéficier des services suivants :

° Délivrance annuelle par l'Administration Communale de :

25 sacs destinés à recevoir de la fraction résiduelle pour les ménages composés d'un seul usager domicilié dans la commune.

50 sacs destinés à recevoir de la fraction résiduelle pour tous les autres redevables.

Les redevables domiciliés dans la commune, dont l'état de santé, établi par un certificat médical, exige une utilisation permanente de langes ou de poches recevront gratuitement, en cours d'année et par personne, 25 sacs supplémentaires destinés à recevoir la fraction résiduelle.

Les services veilleront à conserver l'anonymat des demandeurs ou bénéficiaires.

Les redevables qui ont besoin de plus de sacs destinés à recevoir la fraction résiduelle peuvent acheter des sacs supplémentaires au prix de 1,00 € pièce.

° Délivrance annuelle par l'Administration Communale de :

Un maximum de 50 sacs destinés à revoir de la matière organique.

Les redevables qui n'ont pas recours au service ordinaire de collecte, et qui auront fourni une attestation, recevront uniquement les sacs destinés à recevoir de la matière organique.

Si les besoins du redevable le justifient, un supplément de sacs de ce type sera gratuitement mis à sa disposition.

Tous les usagers non soumis à la présente taxe peuvent acheter des sacs destinés à recevoir la matière organique au prix de 0,25 €/sac.

14. Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité. APPROBATION.

Par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE, DÉCIDE :

Article 2

La taxe est due par le ou les propriétaires du mât au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

Article 3

La taxe est fixée comme suit par mât :

pour une puissance inférieure à 2,5 Mégawatts : 12.500 € ;
pour une puissance comprise entre 2,5 et 5 Mégawatts : 15.000 € ;
pour une puissance supérieure à 5 Mégawatts : 17.500 €.

15. Taxe communale sur les campings pour l'exercice 2014. APPROBATION.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

La taxe est due par les gestionnaires des campings en cause, à raison d'un forfait annuel de 16,00 € par emplacement agréé par l'Office du Tourisme.

25 % de cette recette seront affectés à la couverture du cout-vérité de la gestion des déchets.

Seuls 85 % des emplacements agréés seront taxés.

16. Taxe communale de séjour pour l'exercice 2014. APPROBATION.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

Le taux de la taxe est fixé annuellement comme suit :

- À 25,00 €/personne selon le nombre et la capacité des lits que

l'hébergement contient, et ce au 1er janvier 2014 :
pour les hôtels ;
pour les gites ;
pour les chambres d'hôtes ;
pour les immeubles ou appartements ;
pour les immeubles ou chambres loués comme kots.

- à 5,00 €/personne, selon la capacité d'hébergement, pour les immeubles mis à disposition, de groupements de jeunes exclusivement, et ce au 1er janvier 2014.

17. Taxe communale sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires, ainsi que de catalogues et de journaux, lorsque ces imprimés ne sont pas adressés, exercice 2014.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

La taxe est fixée à :

0,01 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus,

0,0297 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus,

0,0446 € par exemplaire distribué pour les écrits et

les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus,

0,08 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes.

Néanmoins, tout écrit distribué émanant de presse régionale gratuite se verra appliquer un taux uniforme de 0,006 € par exemplaire distribué.

18. Taxe communale sur les secondes résidences pour l'exercice 2014.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

Le taux de la taxe est fixé à 400 € par an et par seconde résidence.

19. Taxe sur les immeubles inoccupés - Exercice 2014. APPROBATION.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

Le taux de la taxe est fixé à 100 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier.

Par façade d'immeuble, il y a lieu d'entendre la façade principale c'est-à-dire celle où se trouve la porte d'entrée principale.

Le montant de la taxe est obtenu comme suit : taux de la taxe multiplié par le résultat de l'addition du nombre de mètres courants de façade d'immeuble à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves, sous-sols et combles non aménagés.

Ne donne pas lieu à la perception de la taxe, l'immeuble bâti inoccupé pour lequel le titulaire du droit réel de jouissance démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté.

Est également exonéré de la taxe :

L'immeuble bâti inoccupé pour cause de travaux en cours ne nécessitant pas d'autorisation ;

L'immeuble bâti faisant effectivement l'objet de travaux d'achèvement dument autorisés ;

Dans l'hypothèse où le même bien pourrait également être soumis à la taxe sur les secondes résidences, seule la présente taxe sera due.

20. Fourniture et livraison de repas chauds dans les écoles. Détermination du prix à payer par repas. DÉCISION.

Vu la délibération du Conseil de l'Aide Sociale du 24 juillet 2012 attribuant le marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison chaude dans les écoles à la S.A. SODEXO, rue Charles Lemaire 1, à 1160 Auderghem, aux conditions suivantes :

	Prix HTVA	Prix TVAC (6 %)
Repas « Maternelles »	3,12 €	3,31 €
Repas « Primaires »	3,32 €	3,52 €
Repas « adultes »	3,47 €	3,68,€
Potages (portion)	0,48 €	0,51 €

Considérant qu'il convient de prendre, à charge communale, une partie du cout de ces repas ;

Qu'il convient, pour ce faire, de déterminer le prix par repas qui sera réclamé aux parents décidant de bénéficier de ce service ;

À L'UNANIMITÉ, FIXE :

comme suit le prix des repas fournis dans les écoles :

Repas « maternelles » : 2,30 €/repas TVAC,
Repas « primaires » : 3,00 €/repas TVAC,
Repas « adultes » : 3,30 €/repas TVAC,
Potage : 0,50 € TVAC.

23. Patrimoine communal.

Vente de l'ancienne école de Courtil, 103 à 6671 GOUVY. DÉCISION DE PRINCIPE.

Considérant la dépense qu'engendrerait une remise en état de ce bâtiment, principalement, la réfection complète de la toiture, la remise aux normes de l'installation électrique, l'isolation et les divers travaux de rafraichissement ;

Par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE, DÉCIDE :

du principe de vendre, via vente publique, les biens cadastrés Commune de Gouvy, 3e division, section E (Courtil) n° 644 E & n° 644 F.

24. Prime à l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques.

Règlement communal - Suppression. DÉCISION.

Par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE, DÉCIDE :

de SUPPRIMER l'octroi des primes à l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques en date du 1er janvier 2014 et d'en informer le citoyen dès à présent.

28. Droit de tirage étendu 2013-2016. Plan d'investissement communal.

Approbation par le collège communal en séance du 24 septembre 2013. RATIFICATION.

Par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE, DÉCIDE :

La décision d'approbation du plan d'investissement 2013-2016 des travaux par le collège communal du 24 septembre 2013 est RATIFIÉE.

Ce plan s'établit comme suit :

		Estimation des interventions extérieures	Estimations des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement
Entretien de la voirie en 2014		SPGE	Autres intervenants
Phase 1	433.213,82 €	433.213,82 €	216.606,91 €
Phase 2	371.964,29 €	371.964,29 €	371.964,29 €
Phase 3	680.787,26 €	680.787,26 €	340.393,63 €
Phase 4	233.037,65 €	233.037,65 €	116.518,83 €
Phase 5	237.888,42 €	237.888,42 €	118.944,21 €
	Totaux	**978.445,72 €**	**978.445,72 €**

29. Prolongement du RAVel-L163 de la Haie de Bellain jusqu'à la gare de Gouvy. DÉCISION.

Considérant l'importance d'un réseau bouclé de déplacements doux

Considérant l'existence d'un RAVeL L163 venant de Bastogne, passant par Houffalize et aboutissant à la Haie de Bellain (Limerlé) ;

Considérant l'existence de la Vennbahn (L47 - 48) allant d'Aix-la-Chapelle jusque Troisvierges en passant par les Cantons de l'Est de la Belgique ;

Considérant qu'une signalisation directionnelle hors RAVeL a été placée de manière à liaisonner le RAVeL L163 aux lignes L47 et L48 ;

Considérant que peu ou prou 2,3 km de RAVeL ou voie verte seraient nécessaires pour atteindre Gouvy-Gare en restant sur le tracé de l'ancienne ligne ;

Considérant que Gouvy-Gare constitue un élément polarisant via la présence de la gare et des services, dont des commerces ;

Considérant la réunion de concertation qui s'est tenue à la maison communale de Gouvy le 1er octobre 2013 et les possibilités de liaisons évoquées à cette occasion ;

Considérant qu'à ce stade du projet c'est l'option d'un pertuis sous les L163 et L42 puis utilisation du chemin de service (INFRABEL) longeant le bas de talus du PCA dit « Bastin » qui est retenue ;

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

De travailler en concertation avec la direction des déplacements doux et du ministre chargé de cette matière afin de prolonger le RAVeL existant depuis la Haie de Bellain jusqu'à la gare de Gouvy.

De confirmer, sous réserve d'études ultérieures et de l'accord des parties en présence, l'option retenue lors de la réunion de concertation du 1er octobre 2013.

Budget communal - Exercice 2013. Modification budgétaire ordinaire n° 1. Demande d'inscription d'un montant complémentaire.

À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

DE SOLLICITER l'autorité de tutelle pour inscrire un crédit de 60.000 € à l'article 640/124-06 du budget ordinaire 2013.

ÉCONOMIE

GREEN EUROPE

Une PME de notre commune, nominée au GRAND PRIX WALLON de l'ENTREPRENEURIAT.

Ce grand concours vise à récompenser l'entreprise exemplative en développement durable qui intègre tant les contraintes que les opportunités et qui développe une activité économique sans mettre en danger les générations futures.

La remise des prix a eu lieu le 17 octobre 2013 au Cercle de Wallonie (Seraing) en présence du ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude MARCOURT, ainsi que de la ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances Éliane TILLIEUX

La société Green Europe a été choisie comme finaliste de ce grand concours et nominée lors de cette grande soirée qui réunissait plus de 600 personnes, toutes baignées dans le milieu de l'entreprise wallonne.

Cette société, dirigée par François Ghigny et établie à Sterpigny, compte 4 personnes et s'occupe du traitement de l'eau au niveau industriel essentiellement, mais de façon écologique et respectueuse de l'environnement.

François Ghigny est âgé de 44 ans. Titulaire d'une licence en chimie et d'une maitrise en gestion d'entreprise. Il est par ailleurs ingénieur chimiste.

Bravo à lui et toute son équipe pour ce prix encourageant.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès à l'avenir !

Province de Luxembourg
Arrondissement de Bastogne
Commune de
GOUVY

Maison communale - Bovigny, 59 – 6671 GOUVY

COMMUNE DE GOUVY

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL
ENQUÊTE PUBLIQUE ET SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

Qu'est-ce qu'un Schéma de Structure Communal (S.S.C.) ?

Le Schéma de Structure Communal est un « document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal ».

L'objectif de ce document est de définir et de planifier une politique d'aménagement du territoire. Autrement dit, il anticipe et prépare l'évolution du développement de notre commune à l'horizon 15-20 ans. Cet outil doit respecter les dispositions règlementaires du Plan de Secteur. Il doit également tenir compte des moyens communaux et des priorités auxquelles nous devrons faire face (tendances, nécessités, besoins, opportunités et menaces).

Vous l'aurez compris, le but de cette étude est d'avoir une meilleure compréhension de la commune et une programmation de la mise en œuvre de différentes réserves foncières présentes sur le territoire.

C'est le bureau d'études AGORA SA qui a été désigné pour élaborer le Schéma de Structure de Gouvy.

Débutée en 2009, l'élaboration du projet de Schéma de Structure a été menée selon plusieurs phases successives :

- Phase 1 : Analyse de la situation existante ;
- Phase 2 : Définition des objectifs et des orientations territoriales ;
- Phase 3 : Choix des mesures d'aménagement et des moyens de mise en œuvre ;
- Phase 4 : Évaluation des incidences sur l'environnement.

Le Projet de Schéma de Structure a été adopté par le Conseil communal le 21 novembre 2013. Ce projet propose une série d'interventions sur le territoire communal. La consultation de la population est maintenant nécessaire afin de partager les options et d'apporter les derniers ajustements aux mesures proposées.

Agenda :

Enquête publique : une enquête publique est ouverte du mardi 28 janvier 2014 au lundi 3 mars 2014 à 12 h inclus.

Séance publique : une réunion publique d'information est organisée le vendredi 31 janvier 2014 à 19 h au « Cercle « Chez nous » à Gouvy (Avenue Noël, n° 9).

Mise à disposition des documents :

Tous les documents et cartes relatifs au Projet de Schéma de Structure sont consultables :

- à l'Administration Communale de Gouvy, Bovigny 59 — Service Urbanisme —
  - Tous les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16 h, sauf le jeudi après-midi.
  - sur rendez-vous, uniquement le samedi matin (tel. 080/29 29 43)
- sur le site Internet :
  www.gouvy.be/commune/services-communaux/copy_of_urbanisme/schema-de-structure-communal-ssc

Comment réagir ?

Les intéressés qui ont des observations à formuler peuvent introduire celles-ci à l'attention du Collège communal :

- par courrier électronique : collegecommunal@gouvy.be
- par courrier ordinaire (Collège communal de et à 6671 Gouvy)

Remarque : sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et comportent le nom, l'adresse et la signature de leu auteur. Les envois par courrier électronique sont identifiés et datés. Des observations et/ou réclamations verbales peuvent également être formulées à l'Administration Communale, Service urbanisme, soit sur rendez-vous (tél. 080/29 29 43) durant l'enquête publique, soit lors de la séance de clôture de l'enquête publique le 3 mars 2014 à 11 h à l'Administration Communale à Bovigny, 59.

Un mot du bourgmestre…

L'étude, puis l'adoption, de ce schéma de structure communal se seront étalées sur deux législatures : l'étude a débuté en 2009 !

Ses conséquences, non seulement pour celles et ceux qui possèdent des terrains dans certains endroits de notre commune, mais aussi bien évidemment pour tous ceux qui y vivent et y vivront, seront d'une très grande importance, puisque ce schéma donnera les grandes orientations de notre cadre de vie et celui de nos successeurs. Il précisera par exemple quelles sont les parties de notre commune où il y a lieu de développer certains services, et les endroits où cela n'est pas opportun… et où cela ne se fera pas…

J'invite vraiment toutes celles et tous ceux qui veulent comprendre ce qui se passe à Gouvy, et avoir leur mot à dire dans l'évolution de notre commune à venir à la réunion d'information du vendredi 31 janvier 2014 à 19 h au Cercle « Chez nous » à Gouvy (Avenue Noël, n° 9).

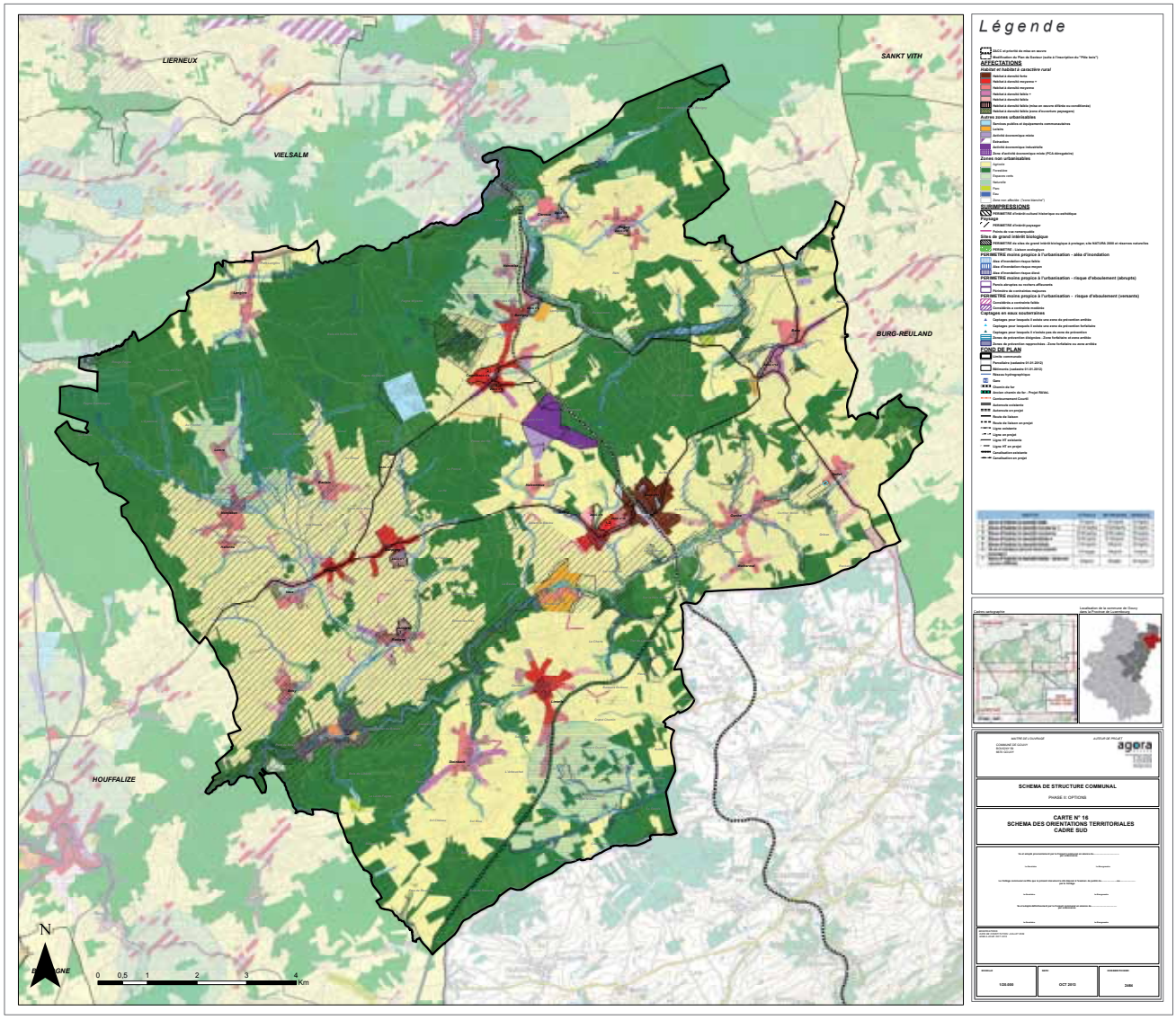

Province de Luxembourg
Arrondissement de Bastogne
Commune de
GOUVY

Maison communale - Bovigny, 59 – 6671 GOUVY
Tél. : 080/29 29 30 – fax : 080/29 29 39 - Compte n ° 000-0050335-89
anita.bourgraff@gouvy.be

6671, GOUVY, le 26 novembre 2013

PROJET DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration Communale porte à la connaissance de la population que par décision du 7 novembre 2013, le Gouvernement wallon a adopté provisoirement le projet de Schéma de développement de l'espace régional (SDER).

Avant de procéder à l'adoption définitive de ce document, le Gouvernement a chargé le ministre du Gouvernement wallon, Philippe HENRY, d'organiser l'enquête publique y relative.

Cette enquête publique, d'une durée de 45 jours, est organisée du 29 novembre 2013 au 13 janvier 2014, en application des dispositions du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (CWATUPE).

Le projet de SDER fait aussi l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

Les pièces mises à la disposition du public à cette occasion sont :

- le diagnostic territorial de la Wallonie ;
- le projet de Schéma de développement de l'espace régional (SDER) ;
- le Résumé non technique et l'évaluation des incidences du projet de SDER.

Ces documents sont mis à la disposition du public durant la période de 45 jours sur le site internet http://SDER.wallonie.be et à l'Administration Communale au service urbanisme, du mardi au vendredi de 09 à 12 heures et le samedi de 10 à 12 heures sur rendez-vous : personne de contact : Anita BOURGRAFF – 080/29.29.30 anita.bourgraff@gouvy.be.

Les réclamations et observations doivent être envoyées pour le 13 janvier 2014 par courrier électronique à l'adresse SDER@ICEDD.be, par télécopie au 080/29.29.39, par courrier ordinaire ou remises au collège communal ou à l'agent communal délégué à cet effet. À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut exprimer verbalement ses observations et réclamations sur rendez-vous auprès de l'agent communal de contact : Anita BOURGRAFF – 080/29.29.30 – anita.bourgraff@gouvy.be.

La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra le 13 janvier 2015 de 15 heures à 16 heures au siège de l'Administration Communale de GOUVY, Bovigny, 59, 6671 GOUVY.

La Directrice générale,
Delphine NÈVE

Le Bourgmestre,
Claude LERUSE.

AVIS À LA POPULATION

NOUS NOUS DEVONS DE VOUS RAPPELER :

- Votre résidence principale doit être connue de l'administration pour vous permettre d'exercer vos droits en tant que citoyen et de bénéficier de l'ensemble des prestations sociales
- Si votre absence de votre résidence principale est constatée sans que votre nouveau lieu de résidence principale ne soit découvert, vous risquez d'être radié d'office des registres de la population. La radiation d'office des registres de la population est susceptible d'entraver l'exercice de vos droits politiques et sociaux.
- Lors de tout transfert de votre résidence principale dans une autre commune du Royaume, vous devez en faire la déclaration au service de la population de la commune concernée dans les huit jours ouvrables de l'installation dans votre nouveau logement.
- En cas de transfert de votre résidence principale dans la même commune, ladite déclaration doit avoir lieu au service population de la commune d'inscription

ATTENTION AUX CAS DE FRAUDE.

Les services de l'État civil et les services de Police ont reçu des instructions très précises afin qu'ils recherchent et dénoncent les fraudes aux prestations sociales par fausses domiciliations.

Conformément aux instructions des Autorités Supérieures, j'invite les personnes dont le domicile, ou celui de membres de leur famille, ou celui de conjoints, etc. ne correspondrait pas à la situation réelle, de se mettre immédiatement en ordre afin d'éviter des problèmes d'autant plus graves que cela leur permettrait (ou à leurs « complices ») de bénéficier d'avantages sociaux indus.

Le Bourgmestre, Échevin de l'État civil

Claude Leruse

ATTENTION !

Plusieurs fois par an, vous soyez des ouvriers de la commune vider, pomper et nettoyer les avaloirs des divers systèmes d'égouttage.

La pompe très sophistiquée (voir photo), achetée en commun avec d'autres communes il y a plusieurs années déjà, et le savoir-faire des ouvriers qui la manipulent donnent d'excellents résultats, et évitent bien des problèmes lors de fortes pluies ou lors de la fonte des neiges.

Malheureusement, lorsque certains indélicats (il en reste encore) versent des huiles de friture ou les restes de sceaux de plâtre (et autres choses similaires) dans les conduits d'égouttage, la catastrophe n'est jamais loin… sans compter la pollution !

Alors, pour les derniers étourdis…

Les huiles de fritures et les restes de plâtre (une fois séchés), c'est au Parc à conteneurs !

LE POINT SUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2013

La fin d'année approche à grands pas, et avec elle nous clôturerons la première année de la nouvelle législature.

Le moment nous parait opportun pour vous présenter le bilan des principaux travaux réalisés dans notre commune durant l'année 2013.

Les travaux énumérés ci-dessous sont le fruit du travail des ouvriers communaux et d'entreprises :

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment intergénérationnel à Wathermal (gros œuvre exécuté par entreprise) :

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR NOS ÉQUIPES :

- Terrassements et stabilisation du sol ;
- Réalisation de la dalle intérieure avec incorporation de tous les impétrants ;
- Aménagements complets des abords - pelouse-parking ;
- Raccordement de l'eau et de l'électricité
- Égouttage complet ;
- Réalisation du trottoir périphérique.

TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU DROIT DE TIRAGE 2010-2012 - PHASE 2 - VIA DES ENTREPRISES :

- Reprofilage (l'enduisage bicouche sera réalisé en 2014) tronçons Cherain - Montleban - Hallonru ; reprofilage (enduisage en 2014) de la voie de Rogery + village et contrebuttage de la partie en béton.
- Fraisage du revêtement et pose d'une interface antifissures dans la cité Gros-Baileu (vers la N. 68).

Cherain

- Renouvèlement total de la conduite d'eau principale et raccordement aux particuliers sur la route N° 892 de la traversée de Bovigny.

- Réalisation d'un contrebuttage en béton en vue de l'élargissement de la voirie et de faciliter l'écoulement des eaux et 1er enduisage du tronçon Rettigny - Brisy ;

- Réalisation du lotissement de Vaux (voirie, égouttage, eau, électricité téléphone).

À CES TRAVAUX SPÉCIFIQUES, NOUS DEVONS AJOUTER L'ENSEMBLE DES TÂCHES QUOTIDIENNES RÉALISÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, À SAVOIR :

- Entretien courant des chemins et routes communales;
- Tonte complète des accotements et des zones de loisirs et entretien des haies vives;
- Entretiens de tous les bâtiments communaux (y compris les églises et cimetières);
- Réalisation de trois columbariums;
- Travaux de peintures;
- Entretien des conduites d'adduction d'eau;
- Aménagement de la cour de l'école de Bovigny et placement d'une clôture de sécurité.

À CELA, IL CONVIENT D'AJOUTER DES TRAVAUX PLUS SPÉCIFIQUES, ÉGALEMENT RÉALISÉS PAR LE PERSONNEL COMMUNAL :

- Élargissement de la voie d'accès au parking de l'école d'Ourthe ;

- Déplacement de l'abribus à Rettigny ;

- Stabilisation des accotements de la voirie Montleban - Cherain ;

- Travaux courants : réalisation de voiries agricoles et forestières (1 km) ;
- Pose de filets d'eau aux particuliers (250 m.) ;
- Terrassement des fondations de la construction du bâtiment du lot G8 à savoir le bâtiment qui servira au traitement de correction du pH, en cas de problèmes spécifiques, à la désinfection de l'eau à Montleban ;
- Placement des modules des classes provisoires d'Ourthe ;
- Réalisation de deux circuits d'adduction d'eau (Halconreux et Rettigny +/-1 km et demi).

Ourthe, modules provisoiires

REMARQUES PRATIQUES :

1. Nous rappelons qu'en période hivernale, il est impératif de protéger les compteurs d'eau contre le gel et plus spécialement les compteurs situés dans les bâtiments non chauffés ou les raccordements agricoles.
2. La route provinciale Rettigny - Pont de Brisy - Cetturu a été cédée aux communes de Gouvy et Houffalize. Les deux communes ont décidé de déneiger chacune cette route une année sur deux. Cet hiver, le déneigement sera assuré par les ouvriers de la commune de Gouvy.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres tâches seront exposées dans les prochaines vies communales.

Pour le Collège,

Armand Bock
Échevin des Travaux.

SANTÉ

DON DE SANG

Si vous avez plus de 18 ans ! Devenez donneurs de sang,

SANG POUR SANG DONNEUR !

CROIX-ROUGE de Belgique

Chacun peut, un jour, être concerné par une transfusion de sang

Un geste de solidarité
Un peu de vous-même,
Un peu de votre temps,
Une vie à sauver,

Les prélèvements de sang se font tous les 3 mois au « Cercle Chez Nous » Avenue Noël à Gouvy.

- **Dates pour l'année 2014**

Vendredi 24 janvier de 15 h à 20h.
Vendredi 11 avril de 15 h à 20h.
Vendredi 11 juillet de 15 h à 20h.
Vendredi 10 octobre de 15 h à 20 h.

Information & Contact

Simone CREMER-WINAND
rue des Morseux, 6 - 6670 Gouvy

080/51.74.68

NOTRE SERVICE COMMUNAL D'INFORMATION PAR MAILS OU SMS

- **Urgences**
- **Travaux**
- **Évènements culturels**
- **Évènements sportifs**
- **Évènements récréatifs**
- **Enseignement**

Être tout de suite au courant : une priorité aujourd'hui !

Notre commune met à présent à votre disposition un nouveau service d'information totalement gratuit.

Si vous disposez d'un téléphone (GSM ou fixe) pouvant recevoir les SMS et/ou d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone pouvant recevoir les mails, nous vous invitons à vous inscrire à ce nouveau service.

Selon vos choix, cela nous permettra de vous informer soit en cas de problème urgent ou de travaux se déroulant à proximité de chez vous, soit à l'occasion d'évènements culturels, sportifs, récréatifs ou encore de faits marquants se déroulant dans le domaine de l'enseignement pour celles et ceux qui sont concernés.

Cochez au minimum la case « Urgences »

POUR VOUS INSCRIRE,

- **Soit vous vous rendez sur le site**

  www.gouvy.be

  vous cliquez sur « administration », puis sur « Service communal mails et SMS ».

  Vous arrivez sur la page illustrée ci-dessous, vous cliquez sur « inscription », vous remplissez les rubriques demandées, puis lorsque vous recevrez soit un mail soit un SMS pour valider votre inscription, vous y répondez : c'est tout.

- **Soit vous passez à la commune, au CPAS, à l'Espace Public Numérique ou au bureau du Syndicat d'Initiative**

  Si vous préférez que l'on vous donne un coup de main pour vous inscrire, vous vous présentez dans l'un de ces services (à la commune, au CPAS, à l'Espace Public Nunérique ou au bureau du Syndicat d'Initiative), et l'un des responsables fera avec plaisir cette démarche avec vous.

Ce service est entièrement gratuit pour les citoyens de la commune et pour les seconds résidents.

Toutes les mesures sont évidemment prises pour qu'il ne puisse être fait aucun usage de vos coordonnées à des fins commerciales ou politiques.

Après quelques mois d'essais, le Conseil Communal arrêtera un règlement précisant quelles sont les informations qui peuvent être transmises dans les domaines culturels, sportifs et récréatifs relevant des associations subventionnées par la commune, mais n'impliquant pas directement notre Administration.

LES PETITS CHEMINS

Déjà en 2002 nous avions soulevé le problème de la disparition des petites voiries communales délaissées, pas entretenues, devenant totalement impraticables même pour les promeneurs les plus audacieux.

Ces petits chemins, inaccessibles aux gros engins agricoles, font partie de notre patrimoine communal et doivent être conservés et utilisés par d'autres acteurs.

Nous avions fait un premier, puis un second répertoire des chemins à entretenir, à ouvrir ou à récupérer. La commune a été sensible à ces problèmes et a agi en conséquence dans la mesure de ses possibilités et le résultat fut déjà fort probant.

Actuellement, plusieurs personnes me font part de leur désir de voir réactualiser cet état des lieux des petits chemins et de soulever les problèmes inhérents.

C'est pourquoi je lance une invitation à toutes les personnes sensibles à ces problématiques à venir témoigner d'une situation particulière, litigieuse ou anormale peut-être. Évidemment, seuls les chemins publics ou innommés sont concernés.

Une réunion sera organisée prochainement à la maison communale. Nous pourrons faire le point sur les réalisations effectuées, débattre librement des problèmes et trouver, ensemble, les solutions les plus adéquates. Faites-moi signe, nous vous recontacterons.

Information & Contact

HUET Auguste, 59 Sterpigny
080/51.00.24 - 0473/998.403
huet.auguste@gmail.com

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINÉS

ACTIVITÉS

En séance publique du 21 mars 2013, le Conseil Communal de Gouvy a désigné les 10 nouveaux membres du Conseil Consultatif Communal des Ainés (C.C.C.A.)

Sa composition :

- Scheuren Guy, président
- Piérard Jacqueline, vice-présidente
- Walesch Catherine, vice-présidente
- Annet Madeleine,, Debbaut Denise, Hermans Luc,, Jacoby André, Klein Monique, Kreins André, Mourant Camille, membres

Le Conseil consultatif communal des ainés s'est réuni depuis lors à 4 reprises. Nous avons prévu d'informer les ainés de notre commune de nos activités et projets par un Compte rendu trimestriel dans La Vie Communale.

Le CCCA a constitué un groupe de travail et de réflexion sur le grand projet de la mise en place d'une maison d'accueil communautaire pour les ainés. Le Collège, rencontré à deux reprises, s'est déclaré favorable à ce projet. C'est un projet très important qui vise à lutter contre l'isolement et la solitude des ainés à domicile.

Sur un plan local, nous poursuivons les désidératas des ainés fixés dans le tour d'horizon de la politique communale en faveur des ainés, ayant été remis à tous les partis politiques au moment des élections.

Par exemple, nous insisterons sur la réparation et réaménagement des trottoirs à Gouvy. Nous sollicitons l'installation de bancs de repos et de bancs paysagers dans tous les villages.

Au niveau provincial, notre CCCA participe à l'élaboration de projets et à la diffusion d'informations destinées aux séniors en désignant des représentants de notre CCCA à des commissions provinciales.

Nous avons un(e) représentant (e) dans le groupe « Veille », dans le groupe « CCCA » dans le groupe « Santé » et une représentante suppléante au Conseil Consultatif Provincial.

Nous espérons pouvoir vous communiquer régulièrement de bonnes nouvelles de réalisations de projets et nous sommes à votre écoute pour toutes suggestions et bonnes idées.

Information & Contact

CCCA de Gouvy - Maison communale
Bovigny 59 - 6671 Gouvy

ENFANCE – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT

DES NOUVELLES DE LA CACHETTE ENCHANTÉE :

« La Cachette Enchantée » est une halte d'accueil communale dont la capacité d'accueil est de 8 enfants.

Une halte d'accueil est un lieu de rendez-vous pour les petits bouts de 0 à 6 ans dont les parents ont besoin de temps pour chercher un emploi, suivre une formation, aller chez le médecin, faire leurs courses, être dépanné dans l'attente d'une place d'accueil… ou tout simplement se détendre.

Ce mode de garde distrait les enfants et les fait goûter progressivement aux joies de la vie en collectivité.

L'enfant participe à des jeux et des activités d'éveil tel que peinture, collage, manipulation, psychomotricité, musique…

Les enfants sont encadrés par des professionnels de la petite enfance et l'accueil familial est privilégié.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la responsable Corine ANDRE 0492/580.714

Le bébé papote :

Le bébé papote est un moment convivial parents-enfants (0 à 3 ans).

C'est l'occasion pour les parents de passer un moment agréable avec leur enfant en dehors de la maison, de rencontrer d'autres parents, de découvrir de nouveaux jeux et activités. L'atelier est ouvert à tous et gratuit.

- **Voici des nouvelles des dernières activités :**

Un atelier de cosmétique à faire soi-même :

Florence Léonard de Brisy est venue informer les parents sur le danger de certains produits de soins qu'ils croyaient adaptés pour le quotidien de leur famille. Malheureusement, beaucoup de produits que nous utilisons sont à base de paraben et autres composants nocifs pour notre santé. Elle a également appris qu'il est important de savoir « comment lire les étiquettes » de ces produits et que notre cuisine regorge d'ingrédients intéressants comme le sel, le lait, le yaourt, l'huile… pour la fabrication de ces cosmétiques. Les parents ont ensuite fabriqué des produits de soins à partir de ses ingrédients tels qu'un gommage du visage, un bain de pied au sel et huiles essentielles, une crème hydratante à base de yaourt, un démaquillant à base d'huile.

Un atelier culinaire avec Janine Remacle :

L'alimentation pour les tout petits est un thème qui touche particulièrement les accueillantes de la Halte d'accueil. C'est pourquoi elles ont décidé avec l'aide de l'infirmière O.N.E. de mettre en place un atelier culinaire. Les huit parents présents ont pu revoir les différents menus adaptés à l'âge de leurs enfants et découvrir des saveurs, des légumes parfois inconnus pour certains. Nos cuistots ont préparé des soupes, une purée de légumes et une compote de fruits. Petits et grands se sont régalés.

Un atelier de création de marottes :

Les accueillantes ont eu l'occasion de suivre une formation sur la fabrication de marottes et à la suite de cela, ont eu l'envie de partager leur savoir.

À partir d'un morceau de carton, d'un bâton, des bouts de tissus et de laines, nos sept parents bricoleurs ont fabriqué des marionnettes pour les utiliser à la maison avec leur enfant. Beaucoup d'imagination et un superbe résultat…

- **Dates des prochains « Bébé Papote » :Ò**

15 janvier : peinture d'hiver aux tampons

12 février : fabrication de plasticine + manipulation

12 mars : fabrication et décoration de cupcake

Information & Contact

Inscription aux ateliers et renseignements :
La Cachette Enchantée – 57 à Ourthe – 6672 Beho
080/57.12.17 ou 0492/58.07.14
halteaccueil@gouvy.be

DES NOUVELLES DES « P'TITS SOLEILS »

Les vacances d'été sont terminées.

L'heure de la rentrée a sonné !

Parents et accueillantes, le cœur serré, regardent avec fierté,

Les nouveaux petits écoliers !

Ding, dong ! Cette fois, c'est à la porte qu'on a sonné !

Youpi ! C'est un nouveau bébé que nous avions rencontré...

Maintenant, il est arrivé et tout peut recommencer...

Ils arrivent le matin,

On se sourit, on se tend les bras...

On vit notre journée... et petit à petit, ils grandissent chaque fois.

Toute l'équipe des P'tits Soleils vous souhaite
de Merveilleuses Fêtes de fin d'année, ainsi qu'une
Année 2014 remplie de petits bonheurs au quotidien !

ONE

- **Permanence de l'infirmière ONE, dans le bureau de La Cachette Enchantée**

  le 2e jeudi du mois (sauf jours fériés) :
  09/01, 13/02, 13/03

- **Tournée du Car**

  le 4e lundi du mois.

Reprise probable de la tournée le 3e ou 4e jeudi selon la disponibilité du médecin.

Pour une organisation optimale, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous.

- **Prochain dépistage de la vue, dans les locaux de La Cachette Enchantée**

  Jeudi 13 mars 2014 de 13h à 16h

Pour les enfants à partir de 2 ans (sur rendez-vous uniquement)

Information & Contact

Janine REMACLE – infirmière ONE au 0499/572.566

UN DÉBUT D'ANNÉE RICHE EN ÉMOTIONS, EN EXPÉRIENCES ET EN APPRENTISSAGES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STE THÉRÈSE

Le premier octobre, nous avons fêté Sainte-Thérèse, patronne de notre école : tout d'abord, une cérémonie religieuse sur le thème de la liberté, et, pour continuer l'après-midi dans un esprit festif, les 6es avaient préparé des jeux pour tous les enfants de l'école. Cette belle journée s'est terminée par un lâcher de ballons rythmé par la chanson « Ouvrez la cage aux oiseaux » chantée par les enfants. Un message de liberté était attaché à chaque ballon !

Les 1re et 2e années ont commencé un projet sur l'alimentation en visitant l'exposition « Tom et Babette les amateurs du gout » à Houtopia. Grâce à ce projet, les

enfants s'initient peu à peu à de nouvelles saveurs par les biais d'activités en tous genres : collations collectives, recette de cuisine, visite du magasin « Épicure », croquis de fruits exotiques… Ce projet n'en est qu'à son commencement, vivement la suite pour enrichir encore nos connaissances….

Les 5e et 6e années ont une fois encore représenté les couleurs de notre école à la journée sportive organisée par une ardeur d'avance à Bastogne. Nous attendons avec impatience les résultats de leurs performances.

Cette année, 4 classes de notre école vont participer à des classes de dépaysement. Certaines à Bruxelles, d'autres vont voyager à travers le temps et se retrouveront propulsées à la préhistoire. Pour permettre à chacun de diminuer le cout de son voyage, toute notre école s'est mobilisée dans un grand projet « jus de pommes ».

- Récolte en famille
- Presse à l'école
- Vente de 2.200 bouteilles

Tous garderont à l'esprit l'image de ces moments inoubliables de solidarité, d'entre-aide, d'expériences peu communes… Encore un grand merci à tous pour cette mobilisation.

Beaucoup d'autres projets attendent nos élèves, la suite de nos aventures au prochain numéro…

À bientôt.

Activités 2014 de l'école Sainte-Thérèse de Gouvy.

- **Concernant l'association de parents :**

01/03/2014 : soirée carnaval à la salle ciné chez nous

29/03/2014 : concours de couyon et uno pour les enfants de 7 à 12 ans (dans les locaux de l'école)

25/05/2014 : Brocante (dans la cour de l'école) : Numéro de contact pour cette activité : 0477/926.156. Pour toute info, contacter le 080/33.97.34

- **Concernant le pouvoir organisateur :**

01/05/2014 : Parcours VTT suivi d'un diner boulettes, au départ et à l'école

27/06/2014 : Barbecue de fin d'année scolaire, à l'école

05/10/2014 : diner d'automne à la salle ciné chez nous

Pour toute info, Murielle Crémer peut être contactée au 080/51.07.27

TRANSMETTRE LA MÉMOIRE DE NOTRE HISTOIRE

Du 4 au 8 novembre, sous les conseils de Véronique Léonard, Guy Scheuren, Luc Hermans, Lydia Renard et moi-même (Tourteau Isabelle) avons rencontré les élèves de 10 à 12 ans dans les différents établissements scolaires de la commune. Nous étions accompagnés des témoins de notre histoire, dont Marcel Jonius (prisonnier politique), Camille Cherain (Chasseur Ardennais, prisonnier de guerre et prisonnier politique), Jean Hubert (résistant), Victor Lejeune (chasseur Ardennais), Elvire Boulanger et Lucien Bourgraff. Ces deux dernières personnes étaient à l'époque âgées respectivement de 09 et 11 ans.

Chacun a relaté les évènements tragiques dont ils ont été témoins.

Monsieur Jonius, déserteur de l'armée allemande, a été arrêté et battu. Il devait être fusillé. Dans sa cellule, l'aumônier s'est présenté et a remis à chaque prisonnier la bible et un chapelet. L'issue semblait certaine.

Camille Cherain a parcouru quatre-cents kilomètres à pied ! Exténué, il s'est retrouvé dans un camp de prisonniers.

Victor Lejeune fut blessé lors d'une fusillade.

Jean Hubert, résistant, s'est caché dans la forêt d'Ardenne en vue d'aider et d'informer les alliés de la situation des armées allemandes présentes dans notre commune.

Elvire Boulanger et Lucien Bourgraff ont rapporté la vie d'un enfant au cours de la guerre. Les privations qu'ils ont dû endurer, le travail qu'ils devaient accomplir pour aider leurs familles lesquelles apportaient également leur soutien à des réfractaires et autres personnes mises en danger.

En classe, les élèves attentifs écoutaient en silence les mémoires de nos anciens. On pouvait remarquer chez certains enfants une larme à l'œil.

Dans chaque récit, nous ressentions la douleur. Ils ont tous connu le froid, la faim, la peur, la solitude et la tristesse.

Nos témoins, dans cette horreur, ont eu malgré tout de la chance.

Marcel Jonius fut sauvé parce qu'il s'exprimait bien en allemand. Il venait du village de Deiffelt lequel était annexé à l'Allemagne.

Monsieur Camille Cherain a été libéré à la suite de l'intervention du Gouverneur de la province du Luxembourg. Camille a pu rassurer ce dernier en localisant le régiment dont son fils faisait partie.

Jean Hubert a eu la chance de rencontrer un soldat allemand comprenant que la guerre était éprouvante à l'égard des familles.

Victor Lejeune, blessé, a pu rejoindre la ferme familiale où il a pu se cacher durant la guerre pour ne pas être déporté en Allemagne.

Ce 11 novembre, lors de la cérémonie de l'Armistice à Gouvy, nous avons pu constater la présence de nombreux enfants. Ces derniers ont compris qu'en rehaussant cette cérémonie ils remerciaient toutes ces personnes qui ont vécu, subi et participé aux évènements tragiques de la guerre.

Ils leur disent MERCI POUR NOTRE LIBERTÉ.

TOURTEAU Isabelle

NOTRE JOURNÉE À ROCHEHAUT

Dans le cadre de notre projet sur l'alimentation, nous nous sommes rendus à Rochehaut. La journée a débuté par des jeux en bois.

À bord du train touristique, nous avons visité le parc animalier de plus de 25 espèces d'ici et d'ailleurs. Nous avons pu également admirer le paysage de la vallée de la Semois lors de notre balade.

Nous avons préparé le repas de midi à « l'Auberge de la ferme » avec Michel Boreux qui nous a expliqué comment procéder pour réaliser les boulettes maison. Pour la potée : pommes de terre, carottes, poireaux… crème et beurre bien entendu !

Nous avons visité l'endroit où est filmée l'émission pour Tévélux.

Nous avons terminé cette magnifique journée par la visite de l'Agri-Musée. Dans un parcours composé d'une vingtaine d'espaces, nous avons pu découvrir l'agriculture au fil des saisons, du labour au battage en passant par les semailles et la moisson. Nous avons traversé la maison du fermier et plongé dans cette ruralité exigeante qui fut celle de nos ancêtres. Nous pouvions entendre les commentaires des différentes scènes grâce aux casques. Nous étions même costumés en vêtements du début du siècle passé.

Vraiment, c'était chouette !

Les élèves de 3e année de Cherain

CARRÉ ROUGE

Le 4 octobre, nous avons visité l'expo « Carré Rouge » regroupant des œuvres des artistes de notre commune. De retour à l'école, nous avons réalisé le nôtre. Tracer des perpendiculaires, mesurer pour tracer un carré en carton et le découper étaient des activités géométriques amusantes. Peindre à l'éponge et décorer de fruits d'automne notre chef-d'œuvre était encore plus amusant. Nous étions contents du résultat obtenu !

Les élèves de 3e année de Cherain

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

Ce 11 novembre, nous étions nombreux à nous rendre à une des cérémonies patriotiques de la commune pour rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui ont vécu des moments très difficiles lors de la Deuxième Guerre comme ils nous l'ont raconté dans nos classes. Et puis aussi pour ces hommes qui ont donné leur vie dans les tranchées lors de la « Grande Guerre » de 14-18.

Nous étions fiers d'être présents avec nos drapeaux, car nous ne voulons pas connaitre de guerre. « Plus jamais ça ! »

Mais n'oublions pas que la paix commence entre nous…

Les élèves de 3e année de Cherain

L'EPN DE GOUVY

Formations Cherain (école communale)

Lundi de 13h à 16h
Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 18h30 à 20h30

Inscription obligatoire

Formations Gouvy centre

Jeudi de 9h à 11h CPAS
Jeudi de 13h à 16h Syndicat d'initiative de Gouvy

Inscription obligatoire

Accès libre ou personnalisé

Mercredi de 14h à 17 h Cherain
Vendredi de 13h30 à 16h30 Syndicat d'initiative

Sans rendez-vous

Prix : 1,00 € en accès libre, 1,50 € en formation + 0,50 € pour les personnes n'habitant pas la commune de Gouvy

Les Gouvions sont prioritaires sur les personnes des communes voisines.

Information & Contact

Sophie GILES :
0493/099.139 – 080/33.99.78
sophie.giles@gouvy.be

Epn GOUVY espace public numérique

LES Z@TELIERS

Janvier 2014

Mardi 14 : Les tablettes et autres smartphones, pour qui, pourquoi, pour moi ?

Mardi 28 : Graver un CD ou un DVD

Février 2014

Mardi 11 : Skype, communiquer gratuitement par ordinateur avec le son et la vidéo

Mardi 25 : La photographie : les bases de la prise de vue

Mars 2014

Mardi 11 : Création de sites Web

Mardi 25 : Les tablettes et autres smartphones, pour qui, pourquoi, pour moi ?

Inscription obligatoire

Les z@teliers : PAF 5 € l'atelier

CULTURE

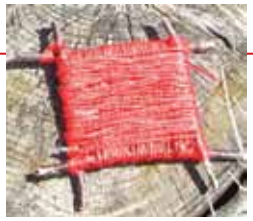

L'ENCLOS « MATHY » À BOVIGNY MAGNIFIÉ PAR LES ARTISTES DE GOUVY

Jean BOURGRAFF

Un village imaginé

Février 1944.

Je quittais la maison familiale, la maison Mathy.

Je quittais mon village, croyais ne jamais le revoir. J'abandonnais ses grosses maisons de pierres écrasées sous de solides toits d'ardoises. Les familles y vivaient heureuses. Le soir, les cheminées fumaient. Un parfum de sapin et de chêne révélait que le repas était prêt. Les fenêtres occultées par de gros cartons noirs protégeaient le bienêtre des parents et des enfants groupés silencieux autour d'une table où fumaient la soupe chaude et le lard fondu.

Les évènements de la guerre me privèrent subitement de ce bonheur simple et merveilleux.

Je fus hébergé dans un château mystérieux quelque part en Hesbaye. J'y retrouvai les incertitudes que j'avais connues. Cette grande demeure abritait, elle aussi, des résistants.

J'avais dix ans et devais fréquenter l'école du village. C'était, selon la châtelaine, un risque à ne pas prendre. Je connaissais trop de choses du château, voyais apparaitre et disparaitre trop de personnes. Papa était en liberté surveillée, maman et notre sœur Laure dans les prisons ou les camps allemands quelque part à Liège ou en Allemagne.

Une convention fut prise : j'irais à l'école, mais nul ne saurait rien de moi. Je dus m'engager à garder un silence total sur ce que j'avais connu et sur ce que je voyais. L'instituteur, très vaguement mis au courant, me présenta comme « étranger ». Il m'appela d'ailleurs « l'étranger » et aucun élève ne connut ni mon nom ni mon prénom.

À la récréation, les condisciples m'entouraient. Je les dévisageais, les trouvais tellement différents de ceux que j'avais dû quitter. Leurs gros sabots les rendaient lourds. Habitués à marcher toujours sur du plat, ils trainaient les pieds. Je réalisai que leur village, leur campagne était une plaine monotone couverte de betteraves. Je ne voyais ni colline, ni bosquet.

Alors, je leur décrivis un village qui provoquerait le rêve. Les maisons étaient de grandes fermes construites en grosses pierres colorées et non en petites briques comme les leurs. Les chemins serpentaient dans des vallons fleuris. L'écureuil y cueillait les noisettes et sautait de branche en branche. Les enfants ne trainaient pas les pieds dans des galoches en bois, mais, chaussés de gros souliers en cuir, ils escaladaient les côtes et les talus.

À chaque récréation, j'ajoutais d'autres descriptions. Je leur parlais d'un ciel qui était différent, bleu en été et d'un sol tout blanc en hiver.

Ils voulaient situer ce village. Je leur disais qu'ils ne pourraient jamais s'y rendre. Ils devraient voyager toute une journée en train et en calèche. Les plus obstinés défendaient leur village. Je rétorquais que le mien était plus beau.

Un jour, je dus lui donner un nom. Je l'appelai Bovigny.

Avais-je trop parlé ?

Comme chaque jour après la classe, je me réfugiai dans le grand parc, dans le château. Là, dans ce domaine qui ne laissait rien percer de ses mystères, je cultivais mes secrets en silence et le plus grand était le sort de ma famille emprisonnée.

Un village retrouvé

La guerre se termina dans l'allégresse, dans une joie générale. Ces sentiments se partageaient avec les prisonniers, avec ceux qui revinrent. Des familles, dont la mienne, attendirent longtemps, puis en vain des retours de Ravensbrück, de Dora.

J'ai quitté le domaine qui nous abritait. J'ai retrouvé mon village, mon vrai village. Il était déchiré, abimé par les bombes de l'Offensive des Ardennes. Le rêve dans lequel je m'étais installé se transformait subitement en une bien triste réalité.

Je revis la maison Mathy, celle de mon grand-père Mathieu. Mutilée le 4 février '44 par l'attaque subite des feldgendarmes et abandonnée depuis, elle n'avait pas échappé aux bombardements de décembre '44 ou janvier '45.

Située dans l'axe principal du village de Bovigny, sur la route des deux Écoles, de l'Administration Communale, du Presbytère, de l'Église, cette ferme à parçons ancienne était accueillante jusqu'à la date fatidique du vendredi 4 février. Les villageois lui avaient donné le nom de leur cœur, « Amon Mathy ».

Le jour où je la revis, le lieu était sinistre malgré le beau ciel bleu dont j'avais tant parlé. Seule la grande sapine était intacte. Elle veillait sur les ruines et le corbeau qui n'avait plus rien à prédire avait fui. Il faudra la reconstruire avec ses propres pierres, l'habiter et

ne pas oublier le passé. Une personne y manquera à tout jamais, Irma Pauls, notre maman chérie, la fille de Mathy, victime de son patriotisme.

Ce jour-là, j'avais onze ans. Le calvaire vécu par notre maman dans des prisons, dans un camp de concentration était une image que je refusais. J'ai préféré m'en souvenir dans sa force, dans sa persuasion en face de jeunes résistants fatigués et démoralisés. J'ai pensé que rien de sa détermination ne l'avait abandonnée pendant sa captivité.

Le projet d'embellir l'espace situé entre « grap da Mathy » et les fanges s'est d'abord formé dans mon esprit puis m'a hanté toute ma vie. Le souvenir des résistants qui, chaque soir, quittaient la ferme par la porte arrière, se glissaient de buisson en buisson pour gagner des endroits inconnus survivrait. J'ai tracé un long chemin le long du By, le ruisseau de mon grand-père. Le soleil levant l'éclaire, lui donne de la profondeur et grâce à une courbe, il gagne en mystère. Y marcher à pas mesurés c'est retrouver la sérénité et faire le tri des souvenirs sous la voute rafraichissante des sorbiers, des hêtres, des chênes, des aubépines.

Les champs de « Dessous le By » sont devenus un vaste jardin où poussent l'arbre, le légume, la fleur et le fruit. D'abord très secret, il s'est ouvert en 2012 pendant 2 jours à de nombreux visiteurs, de même que d'autres jardins secrets de la commune de Gouvy.

La Coordinatrice des activités artistiques de la Commune le découvrit. Elle y vit un lieu d'éclosion pour les talents des artistes de Gouvy. Ils y sont venus en exploration. Chacun y a trouvé la pierre, l'arbre, le végétal, le bâtiment, le plan d'eau qui lui permettrait de s'exprimer librement.

Le soir de l'inauguration, le champ de Mathy était devenu un lieu de beauté nouvelle, de poésie, de bonne humeur. Monsieur le Bourgmestre Leruse, entouré de son Échevine, de ses Échevins, de ses Conseillères et de ses Conseillers se montra ravi et très éloquent devant les nombreux visiteurs.

La Coordinatrice Dorina dissimulait sa fatigue et souriait de bonheur. Les Artistes, éternels inquiets, jugeaient sereins, l'aboutissement de leur travail créatif. Je contemplais avec une émotion qu'il fallut maitriser, ce spectacle inattendu. Il se déroulait sur les lieux mêmes du drame. Oui ! Nous étions bien à Bovigny, le village que je ne devais pas revoir.

Le soleil se coucha. Le grand feu prit la relève. Les cors de chasse du Débuché de Vielsalm retentirent. Les visiteurs applaudirent dans la joie.

CARRÉ ROUGE

La grille est grand ouverte ce 27 septembre 2013 à 10 heures

Carré Rouge invite. Fantaisie d'artiste ou Symbole énigmatique, il se retrouve dans certaines œuvres, tout au long du parcours. À la croisée de deux sentiers, il est présent.

À l'entrée du long chemin, il nous dit : *« je vous offre ce paysage »*. Suggère-t-il déjà de nouveaux projets ?

Les visiteurs sont happés. Quel itinéraire suivre ? Ils reçoivent un plan détaillé, se laissent guider par un fléchage précis qui prévoit l'aller, mais aussi le retour, car tout ne se découvre pas en une seule promenade.

L'allée des buis, les fenêtres de schiste, la haute haie de chamaecyparis se mesurent aux solides racines de chêne métamorphosées en sculptures esthétiques. Elles s'effacent devant les visages d'enfants de Syrie surpris dans leur angoisse sur autant de plaquettes de métal, tandis que *Carré Rouge* se couvre de mots d'encouragement.

L'eau, les poissons, la pierre apportent la diversité. Dans le coin barbecue, des meubles abimés, quelconques retrouvent une vie. Ils se présentent élégamment dans un décor de peintures aux multiples techniques ; aquarelles, huiles, acryliques. Des assemblages de végétaux rappellent aussi que la nature nous offre gratuitement des merveilles.

Qui croirait découvrir dans le secret du bâtiment, un four à pain, mais surtout une création d'icônes dans la pure tradition byzantine ? Tout y est révélé, l'habileté et, tout autant, la motivation qui guide l'artiste.

Quel effroi nous gagne au sortir de ce temple orthodoxe ! Apparait sur le talus en face, un lion grandeur nature issu des joncs et des grandes herbes. La pièce d'eau heureusement nous protège. Le félin cuivré, gravé dans le métal, nous devient débonnaire tout

autant que la famille « *dans le vent* » qui dans sa blancheur s'élève au-dessus des jaunes potirons et des roses. Deux statues en fonte posées sur les murets de schiste nous redisent que l'artiste aime se complaire dans son imagination, mais ne néglige pas la beauté classique.

L'arbre fruitier porteur à la fois et de pommes et de poires, est gainé rouge vif ; un « *vieux pull de mon mari* » avoue l'artiste coupable.

Nous retrouvons les enfants syriens et à deux pas commence la galerie sous la corniche. Les visages ont cédé la place à de riches tissus hauts en couleurs chatoyantes tandis que les dessins, les peintures restent sous la bonne garde d'un dragon appliqué sur la porte repeinte dans la couleur des agératums.

Au carrefour des houx bleus, avant le choix de la nouvelle direction, de bien étranges conversations s'échangent. « *As-tu vu, elle n'expose qu'une pièce !* » Elle, c'est la spécialiste de la vannerie. Elle présente un lutin plutôt dissimulé à l'abri d'un conifère. Elle n'explique pas les secrets de son art. L'année prochaine, qui sait ? Cette année, *l'important c'était de participer.*

En face de la grange-atelier, aux portes grandes ouvertes, un spectacle de désolation nous attend. Les lys d'eau si frais au printemps, si blancs, si jaunes, si verts sont à présent des herbes fanées. Les grands sapins décapités à hauteur d'hommes, réagissent, veulent renaitre, créent des loupes, retrouvent de la couleur. Les artistes viennent à leur secours. Ils voudraient sculpter. Aujourd'hui, ils proposent simplement un mannequin : une jeune femme élégante pose au milieu de cette nature. Ils nous rappellent ainsi qu'à l'automne et à l'hiver succèdera le printemps. Le sol ravagé accueille avec gratitude des statuettes, des bonshommes aux formes arrondies. Ces créations éveilleront, chez des écoliers, le désir de refaçonner, de pétrir à pleines mains une terre qui se métamorphosera au gré de leur imagination.

Dans la grange balayée, tendue de draps, le spectacle est surtout à la contemplation et à la variété. Des modistes, chapelières de formation, prennent vos empreintes. Le feutre, ainsi moulé, se transformera en chapeau personnel.

C'est avec beaucoup de conviction et de dons artistiques que le *Milieu* est évoqué. Au départ, massacré, enlaidi, il se transforme grâce à la Fée et la fée est ici une artiste très sensible.

Un procédé apparemment peu connu dans le traitement, la cuisson et l'émaillage des terres cuites interpelle. Il porte un nom : le *raku*.

C'est à regret que l'on quitterait la grange, si l'on avait oublié les belles peintures en acrylique et les visages burinés.

La traversée du potager nous reporte aux *Jardins Secrets de 2012*. Nous longeons les framboisiers moins rouges d'heure en heure. La serre a perdu presque toutes ses tomates, mais a gagné une illustratrice. Aguerrie dans l'art d'illustrer des revues, cette artiste dont le prénom évoque le *Pays des Merveilles* a ici remplacé le livre par l'objet grandeur nature.

Au bout du chemin, l'accueil est mouvementé. Dans la prairie, sous le soleil, trois chevaux galopent et hennissent fiers de tant de spectateurs qui cherchent à les caresser. Ils ont cédé leur domaine, leurs box. Là, dans une ambiance protectrice, ils nous permettent d'admirer des aquarelles élégantes par leur finesse, des peintures réalisées selon une technique peu commune, des dessins hérités de la technologie photographique.

À côté, parmi des accessoires d'équitation, de la paille et du foin, un tourneur sur bois, didactique à souhait, fabrique des champignons qu'il offrira, en semaine, aux jeunes étudiants venus en grand nombre.

Son voisin se consacre à la frite belge qui est, selon lui, le meilleur trait d'union entre nos communautés. Sa *Fritüure* respecte d'ailleurs l'orthographe du nom, dans les trois langues nationales. Il initie à la peinture, les jeunes de nos écoles dans le grand respect et de la *Frite* et de *Carré Rouge*.

Flânons maintenant sous les frondaisons.

Voilà, inattendue, une *Roulotte*! Un artiste ambulant tout proche de la nature a peuplé la prairie de champignons, de sièges, de tables. Il taille le bois avec dextérité, mais à la tronçonneuse de bucheron ayant abandonné ciseaux et maillet.

Avons-nous accompli le parcours des artistes ? Continuons cependant.

Un nouveau carrefour : trois directions.

Sous le tilleul, à nouveau, très intrigant *Carré Rouge* : un filigrane de tiges de végétaux où chacun pousse son visage et fait ressortir son portrait. Nous sommes entrainés sous la charmille. À son extrémité, *Carré Rouge* nous bloque, boite carrée avec vitre bourrée de feuilles rouges, il nous met en garde : *« Ici se termine le monde des hommes. Derrière moi commence la fange de la biche et du renard »*

Nous revenons au carrefour y choisir un autre chemin.

Une grande porte est ouverte, ouverte sur une insolente toile. Était-il pensable de peindre dans un acrylique aussi puissant des *Berces du Caucase* ? La lumière, la chaleur que l'œuvre renvoie effacent, après le temps de la surprise, l'agressivité des ombelles.

Nous sommes mis en condition pour affronter le reste du parcours.

Une galerie de photos suggère des monstres, des animaux préhistoriques. Ce ne sont cependant que quelques millimètres d'une glace sur le rebord de la fenêtre, captés par un objectif macro et… le sens esthétique du photographe.

Plus loin, la famille *Vantails* est réunie, car les époux organisent une fête qui promet d'être très gaie. Sous le petit abri des chevaux juste avant, le sujet est bien différent. L'artiste grave, sculpte un support selon la technique ancienne des estampes, obtient ainsi la matrice qui permettra de répéter l'impression.

Promenons-nous sur le sentier de caillebotis construit avec soin par les techniciens de l'Atelier communal. Amusons-nous à contempler les champignons en bois qui poussent à foison dans la prairie, à comprendre les savantes élaborations de land-art et arrivons en fin de parcours en un lieu animé.

Animé, il l'est. Les dames qui s'y affairent sont, selon leurs dires, en *folllie et l'esprit plein de fantaisies*, pour le plaisir du visiteur qui croyait oubliés les métiers des grands-mères.

Le sculpteur abstrait présent parmi les dames et les demoiselles – c'est toutefois sa sculpture qui est abstraite – attaque, en force, le *bois et le métal*. Il avoue – sans le dire – être à la recherche également de la *pierre*, la pierre philosophale s'entend. Vous doutez ? Pensez aux citations célèbres écrites au pied de chacune de ses œuvres.

Des dessins tantôt puissants, tantôt délicats, tantôt suggestifs complètent une autre exposition de photos. Toute technique est intéressante pour capter et transmettre ce qui s'explique mieux par l'image.

Enfin, souvenons-nous. Notre commune est un haut lieu de la *Belle Musique*. Le Photographe artiste ne s'y trompe pas. Il guette chaque muscle du visage des Trompette, Saxo, Cornet et Contrebasse qui charment leur monde à Sterpigny.

L'aller est terminé.

Reste le retour pour une découverte nouvelle. Nous avons oublié de marquer l'arrêt, nous avons oublié de nous ouvrir à la nature abondante.

Avons-nous vu le chêne plusieurs fois séculaire, au tronc court et large, porteur d'une ramure gigantesque ? Se placer sous sa protection, c'est se croire dans une cathédrale de silence et de méditation. *J'y vois un conteur* dit l'un. *J'entends comme un air d'opéra* qui naitrait dans le bosquet dit une autre. *Une poésie douce, subtile me gagne* chuchote une romantique. Le graveur sur métal l'avait ressenti qui avait fiché des visages de femmes souriantes sur le pourtour.

Nous avons relevé la tête, fixé le ciel, découvert enfin les deux charmes aussi hauts que charmants et surpris le *Pinocchio funambule sur son monocycle*.

Hélas ! Terminée notre visite. Le regret fait place à un grand contentement. Nous continuons à le savourer autour d'un autre étang et d'un coin de repos que l'artiste a meublé en couleurs reposantes.

À qui redire le plaisir que nous avons connu ? À 43 artistes qui ont voulu la fête.

JEAN BOURGRAFF
Bovigny, octobre 2013

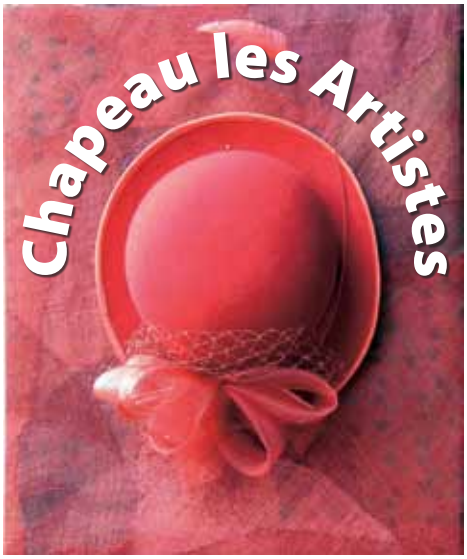

MUSIQUE AUX CHAPELLES
CONCERT DE MUSIQUE RUSSE EN L'ÉGLISE DE MONTLEBAN

Dans ce dimanche grisâtre d'automne du 17 novembre 2013, l'église de Montleban rayonnait de la lumière de ces jeunes talents qui sont venus nous enchanter par la beauté de la musique russe et leur maitrise artistique.

C'est donc la musique russe, « classique » et « populaire » qui a été le dénominateur commun de cette promenade sonore et patrimoniale.

Pour ouvrir ce concert la jeune chanteuse, Iryna Ilyushchenko interpréta deux airs du répertoire italien : « Una voce poco fa » extrait de l'opéra « Il babiere di Siviglia » de G. Rossini et « stride la vampa » extrait de l'opéra « Il trovatore » de G. Verdi. Sandra Kringels, pianiste, nous proposa un petit récital de musique russe : « prélude n° 2 en do dièse mineur op.3 » de S. Rachmaninov et un extrait des « Tableaux d'une exposition » de M. Moussorgski. Nous sommes restés dans cette atmosphère russe pour entendre une seconde fois Iryna Ilyushchenko dans deux mélodies de Tchaïkovski et de Rimski-Korsakov puis Ève Willems, la jeune accordéoniste, nous promena dans des accords populaires des Balkans. Pour conclure, Iryna est venue ajouter sa voix mélodieuse aux accords enjoués de l'accordéon dans des airs populaires russes. Une belle complicité entre deux jeunes et talentueuses artistes.

Un après-midi de plus enchanteur pour nous faire oublier le froid et la grisaille.

FOIRE AUX JEUX 2e ÉDITION

Une fois encore, cet après-midi du 11 novembre s'est avéré un moment de rencontre ludique et participatif pour tous les âges. Le but de la rencontre : aborder le jeu différemment. De nombreux enfants accompagnés par leurs parents se sont prêtés… au jeu, en essayant différents jeux exposés par la ludothèque ou magasins présents pour l'occasion, en achetant des jouets fabriqués en respectant les droits de ceux qui l'ont fabriqué, ou tout simplement en seconde main.

Anthropologue, journaliste dans le secteur du jeu, formateur dans le domaine des jeux coopératifs, auteur du livre « Le jeu vous va si bien » Pascal Deru – nous a émerveillé par sa philosophie du jeu.

Une plaidoirie pour mettre du jeu dans notre quotidien. D'abord parce que le jeu resserre les liens, parce qu'ensuite il nourrit notre plaisir d'être ensemble, parce qu'enfin il permet d'expérimenter mille-et-une attitudes qui aident les enfants à grandir. Des pistes pour découvrir une grande diversité de jeux dont l'un ou l'autre vous ont bien séduit.

Enfin, la soirée s'est clôturée en musique avec le spectacle « Chat qui se cache »

Un mélange de comptines et de rythmes à la sauce Ici Baba. Entre ritournelles populaires et compositions personnelles, le chanteur belge Samir Barris et la talentueuse multiinstrumentiste Catherine De Biasio nous ont fait craquer de bonheur. C'est avec enchantement que l'on a découvert sur scène son univers : des textes courts, des jeux de rimes, des histoires à énumération, à récapitulation, à accumulation… Une belle réussite.

Pour conclure quoi de mieux que de laisser la parole à Pascal Deru « retrouver son propre plaisir est essentiel pour permettre au jeu de faire son travail de tisserand. Découvrir les jeux qui vous ravissent, les jeux qui vous aideront à porter avec légèreté les valeurs qui sont peut-être les vôtres : la coopération, l'écoute, la confiance, la créativité partagée ».

LES ACTUS DU TOURISME

La grisaille de l'automne domine nos paysages, les touristes se font moins nombreux, les musées, les attractions touristiques ferment leurs portes ou se mettent en mode basse saison. Et pourtant, à la Maison du Tourisme, les bureaux sont toujours ouverts et le personnel s'active à préparer la saison 2014. Vous pouvez même nous y aider !

Traditionnellement, cette saison démarre par la publication des nouvelles brochures et de notre incontournable Guide Touristique Vielsalm-Gouvy. Et puisque les visiteurs sont moins nombreux en cette saison, nous allons à leur rencontre lors de salons du tourisme organisés dans les grandes villes du pays ou à l'étranger.

Le programme est copieux, jugez par vous-même :

- Fiets en Wandelbeurs, un salon thématique dédié à la randonnée et au vélo à Malines les 18 et 19 janvier ;
- Le salon des vacances de Bruxelles du 6 au 10 février ;
- Fiets en Wandelbeurs à Amsterdam, les 1er et 2 mars ;
- PAPI'ON, le salon séniors actifs de Liège du 21 au 23 mars ;
- Wallonië in Vlaanderen à Anvers du 21 au 23 mars ;
- Senioreva à Lille du 25 au 27 septembre et probablement un second salon dédié à la randonnée à Lille.

Ces salons sont l'occasion de rencontrer nos futurs visiteurs, de leur distribuer nos brochures ou de leur donner des informations sur nos activités. En fait, je devrais dire VOS futurs visiteurs et clients, VOS activités et établissements, car nous ne sommes pas là pour parler de nous, service touristique, nous sommes là pour présenter tous les opérateurs touristiques de nos deux communes : les hôteliers, les restaurateurs, les gestionnaires de gites et de chambres d'hôtes, les campings et villages de vacances, les loueurs de VTT et autres organisateurs d'activités sportives, les musées, les guides, les organisateurs de manifestations, les commerçants qui proposent des services aux touristes, les producteurs locaux…

Nos stands sont décorés de photos attrayantes, nos hôtesses sont souriantes, mais cela ne suffit pas toujours à accrocher le chaland. Vous le savez si vous fréquentez foires et salons, rien de tel qu'un gadget, une petite dégustation ou un concours avec un beau lot à la clé pour donner l'envie de s'arrêter à un stand plutôt qu'à un autre.

Vous pouvez nous aider dans toutes ces actions de promotion et être d'une certaine manière à nos côtés pour attirer les touristes dans notre région : proposez-nous quelques gadgets, des produits régionaux à faire déguster, des entrées ou des bons de valeur, des repas ou des nuitées dans vos établissements et nous augmenterons ensemble l'attrait de notre stand et l'intérêt des visiteurs.

Toutes vos propositions sont les bienvenues ! N'hésitez pas de nous contacter. Vous trouverez sur notre site www.vielsalm-gouvy.be toutes les informations saisonnières, les dates de chasses, l'agenda, les informations sur le ski et la patinoire, etc. Vous êtes les bienvenus en nos bureaux et dans notre boutique qui vous propose des cadeaux originaux pour les fêtes de fin d'année.

Heures d'ouverture de la Maison du Tourisme :

Lundi au vendredi : 9:00-18:00
Samedi, dimanche et jours fériés : 10:00-17:00
Fermé le 25/12 et 01/01.

Heures d'ouverture du bureau du S.I. Gouvy :

Septembre à juin :
Mardi, mercredi, jeudi : 9:00-12:00 - 12:30-14:00
Vendredi : 9:00-12:00 - 13:00-18:00
Samedi : 8:30-12:30
Fermé le lundi et le dimanche

Toujours à votre écoute et à votre service,

L'équipe du Syndicat d'Initiative et de la Maison du Tourisme.

Information & Contact

Maison du Tourisme Vielsalm-Gouvy

Avenue de la Salm, 50
6690 VIELSALM

080/21.50.52

info@vielsalm-gouvy.be
www.vielsalm-gouvy.be

NATURE - ENVIRONNEMENT

CLÔTURE DES COURS D'EAU EN BORD DE PÂTURAGE

Depuis le 17 octobre 2013, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté organisant l'obligation de clôturer les prairies situées en bordure de cours d'eau :

- Pour le 31 mars 2014 dans les zones de baignade et d'amont, tous les cours d'eau, classés et non classés devront être clôturés.
- Pour le 31 décembre 2014, tous les cours d'eau classés devront être clôturés sur l'ensemble du territoire. Toutefois pour les communes ayant bénéficié d'une dérogation, l'obligation ne porte que sur les pâtures situées dans les périmètres Natura 2000 et dans les zones à enjeux spécifiques liés au nitrate situées en zone vulnérable.

Subvention wallonne afin d'équiper les pâtures le long des cours d'eau

Le Gouvernement wallon a également adopté un arrêté permettant à chaque éleveur d'obtenir une subvention permettant de couvrir une partie des frais liés à l'installation de clôtures permanentes et d'abreuvoirs (bac de 1000 litres minimum et pompes à museau). La subvention correspond à un maximum de 75 % du montant des travaux.

Il est également possible de bénéficier de cette subvention pour les cours d'eau où la législation n'impose pas de les clôturer.

Les investissements doivent être réalisés (et facturés) au plus tard :

- Le 31 mars 2014 pour les zones en amont des zones de baignade
- Le 31 décembre 2014 dans le reste du territoire
- Pour les exploitations concernées par des parcelles relevant à la fois des 2 obligations, la date butoir est le 31/03/2014.

Un accompagnement des agriculteurs

Si vous exploitez une prairie bordée par un cours d'eau, il se peut donc que vous soyez concerné par la nouvelle législation. Dans ce cas, le Contrat de rivière Ourthe peut vous accompagner dans les démarches de demande de subsides ainsi qu'en vous conseillant sur le choix des abreuvoirs et des clôtures à installer.

Pour plus d'information, contactez Pierre Pirotte.

Information & Contact

Pierre PIROTTE
au Contrat de Rivière Ourthe :
cr.ourthe@skynet.be ou 086/21.08.44

COMMENT SE PORTENT LES OISEAUX DE L'ARDENNE ?

En partenariat avec le **PNDO** (Parc Naturel des Deux Ourthes), la régionale **Natagora Ardenne Orientale** organise une conférence

Mercredi 26 février 2014 à 20 heures

À la Maison du Parc, 8 rue de La Roche, à Houffalize

sur le thème de la santé et du statut de l'avifaune nicheuse et de passage en migration dans notre région.

Le conférencier en sera **M. Marc Fasol**, ornithologue passionné, coauteur de l'atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie, auteur de nombreux ouvrages et de reportages photographiques et spécialiste de l'Amérique du Sud.

La soirée sera agrémentée d'une exposition de photos d'oiseaux réalisées par quelques photographes naturalistes amateurs de notre région (Jean De Potter, Sylvie Laspina, Jacqueline Schreiber-Mardulyn).

PAF : 1 € pour les non-membres de Natagora

Inscription obligatoire, car le nombre de places est limité :

Information & Contact

H. MARDULYN - 0475/412.369
harry.mardulyn@natagora.be

natagora
la nature avec vous

IL NEIGE, LE CAMION DE COLLECTE VA-T-IL PASSER ? INSCRIVEZ-VOUS AU SERVICE D'ALERTES DE L'AIVE

Les conditions climatiques exceptionnelles peuvent empêcher la collecte ou la décaler significativement.

Pour en être informé, l'AIVE vous propose un service d'**alertes par mail (gratuit)** ou par **SMS (0,18 €/SMS)**. Pour bénéficier de ce service, rien de plus simple.

Rendez-vous sur www.aive.be, profil « Citoyens », « **Alertes collecte** » et créez votre profil d'utilisateur en encodant votre adresse (pour ne recevoir que les alertes qui vous concernent) et la manière dont vous souhaitez être informés : mail ou SMS et c'est tout !

AINÉS

AGENDA DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE DE RENCONTRE MAISON DES AINÉS POUR LE 1ER TRIMESTRE 2014

Les réunions ont lieu au CPAS route d'Ourthe à Gouvy, un mardi sur deux de 14h à 16h30.

- **Janvier : les mardis 7 et 21**
- **Février : les mardis 4 et 18**
- **Mars : les mardis 4 et 18**
- **Avril : le mardi 1er**

Les activités proposées, mais non encore organisées (sauf pour les activités habituelles : jeux de table et table de discussion) sont : conférence, film, visite d'une exposition.

ZOOM SUR UN CLUB ENÉO

Dans son assortiment de clubs, Enéo propose un club très convivial, créatif et utile : les pot'âgés !

En lui-même, le nom du club interpelle : pourquoi pots, pourquoi âgés, pourquoi pot'âgés ?

« Pot », parce que c'est une bande de copains et copines qui se retrouvent dans un groupe accueillant, ils et elles aiment plaisanter, partager leurs expériences, préventions, conduites à tenir, débattre sur l'actualité, l'économie, la mondialisation, des questions de notre temps.

Aborder sans tabous des questions liées à la santé.

Âgés, car à force de souffler les gâteaux d'anniversaire, on prend de l'âge et Enéo est un mouvement d'ainés.

« Pot » âgés, cette association de mots fait penser à potager, culture.

Hé oui, ces séniors aiment aussi discuter de la culture en général, de son utilité, sa perception et son ressenti, immanquablement Brassens et ses copains s'invitent…

Le groupe vient de publier un livre de recettes vendu prix coutant, un policier est venu rappeler les éléments de base en sécurité maison et rue, malgré le café et les gâteries une diététicienne est venue parler d'hygiène alimentaire, un homme averti est venu parler de la lecture des étiquettes, bientôt le groupe s'invitera à la ludothèque.

Bref, à l'âge de la retraite, on n'a pas forcément envie de ne rien faire, mais plutôt de faire ce qu'on n'a pas eu le temps de faire avant.

Ces rencontres ont lieu une fois par mois au local de la mutuelle chrétienne à Vielsalm.

Information & Contact

Nicole MISSON-PARMENTIER – 080/64.34.05

Denise CAPRASSE-DEBBAUT – 080/51.02.26

SOCIAL

ALPHABÉTISATION : DES FORMATIONS POUR ADULTES SONT ORGANISÉES À VIELSALM

Lire l'heure, le journal, une facture ou une offre d'emploi. Répondre à une convocation. S'orienter dans la ville. Consulter les horaires de bus. Écrire un mot dans le journal de classe de son enfant. Gravir les échelons dans son travail… Un ensemble de démarches, en apparence anodines, qui, pourtant, se révèlent très compliquées, voire insurmontables pour certains. À l'heure actuelle, en Belgique francophone, 10 % de la population adulte se trouvent en situation d'illettrisme c'est-à-dire ne sachant ni lire ni écrire, en le comprenant, un texte simple en lien avec la vie quotidienne. Ce constat est d'autant plus interpelant que la scolarité reste obligatoire jusque 18 ans et que l'école se donne pour enjeu la réussite de tous.

À Vielsalm, depuis une douzaine d'années, des formations en alphabétisation sont organisées par Lire et Écrire Luxembourg. Elles s'adressent à toute personne, à partir de 18 ans, belge ou d'origine étrangère, peu ou pas scolarisée (niveau Certificat d'Études de base).

Actuellement, l'A.S.B.L. propose deux formations, à raison de 6 heures hebdomadaires chacune, et ouvertes, respectivement, à une douzaine de stagiaires. L'une, en alphabétisation orale, soutient des personnes non francophones ne maitrisant pas les savoirs de base dans leur langue maternelle. Ce groupe se compose notamment de demandeurs d'asile. L'autre, en alphabétisation, réunit des personnes, elles aussi infrascolarisées, sachant parler le français.

LIRE ET ÉCRIRE
LUXEMBOURG ASBL

Ces formations bénéficient d'un réseau partenarial soutenant, comptant notamment, l'ILLEPS (Promotion Sociale), les CPAS et Administrations Communales de Vielsalm et de Gouvy, le service d'insertion « Le coup de pouce » ainsi que la Maison de l'Emploi de Vielsalm.

Information & Contact

LIRE ET ÉCRIRE LUXEMBOURG

rue du Village 1a/b, 6800 Libramont

Numéro vert : 0800 99 139 - www.lire-et-ecrire.be

LES INFOS-DÉBATS DE VIELSALM

Une fois par mois, la **Maison de la Laïcité du VAL de Salm – Haute Ardenne** organise un infodébat sur un thème particulier en partenariat avec le **Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg**.

Maison de la Laïcité du Val de Salm - Haute Ardenne - ASBL

Cet évènement, ouvert à tous, est l'occasion pour les citoyens de débattre, de témoigner, d'échanger en toute convivialité sur le sujet qui est mis à l'ordre du jour.

Pour le premier trimestre 2014, voici les thèmes des infos-débats :

- **23 janvier 2014 à 19 h 30**

  « Liberté d'expression… Charlie Hebdo, dans l'affaire de la biographie de Mahomet, a-t-il le devoir de faire silence ? Doit-on censurer au nom du consensus ? »

- **27 février 2014 à 19h30**

  « Faut-il tout dire ? », un atelier de dialogue socratique animé par Lucie Antoniol, philosophe.

- **24 mars 2014 à 19h30**

  « La maltraitance des personnes âgées », débat animé par Jeanne Renier, conseillère laïque.

Les infos-débats de Vielsalm ont lieu à :

La Maison de la Laïcité
du VAL de Salm – Haute Ardenne
Avenue de la Salm, n° 6 à 6690 Vielsalm.

Information & Contact

CAL/Luxembourg (Implantation de Hampteau)

Peter BORSU
Rue de La Roche 51A - 6990 Hampteau

084/38.71.29

relaishampteau@cal-luxembourg.be

LA FÊTE DE LA JEUNESSE LAÏQUE DE VIELSALM

La Fête de la Jeunesse Laïque de Vielsalm se déroule cette année :

le 5 avril 2014 à 15 h
à la salle « Salma Nova » de Salmchâteau.

Destinée aux enfants de sixième primaire qui suivent le cours de morale laïque, elle célèbre le passage de l'enfance à l'adolescence, marqué notamment par le passage dans l'enseignement secondaire.

Dès la rentrée scolaire, les enfants préparent en classe de morale le spectacle qu'ils souhaitent présenter à leur famille et à leurs amis avec le soutien du Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg et la Maison de la Laïcité du Val de Salm – Haute Ardenne. Pour eux, cet évènement est l'occasion de mettre en scène les principes fondamentaux qu'ils ont appris lors du cours de morale : fraternité, tolérance, justice, solidarité, respect de la personne humaine, droit à la liberté, droit au bonheur…

Spectacle, émotions et sentiments seront cette année encore au rendez-vous !

Maison de la Laïcité du Val de Salm - Haute Ardenne -

Information & Contact

CAL/Luxembourg – 061/22.50.60

SPORT.

« J'AI SURVÉCU À CE TRUC DE TARÉ ! » UN PEU FOU NOTRE FLORENTIN ?

Premier belge à la diagonale des fous sur l'ile de La Réunion, Florentin GOORIS, de Rettigny vient de réaliser un véritable exploit.

Jugez plutôt : Le Grand Raid de la Réunion est une épreuve de « fous » : imaginez la traversée de l'ile, en diagonale du Sud au Nord, en passant par l'intérieur des trois cirques et accumulant un dénivelé positif de plus de 9900 m sur une distance de plus de 160 km (!), le tout en un peu plus de 24 h pour les premiers !

Ils étaient 16 Belges à participer cette année à la course la plus dure au monde : Florentin, malgré des problèmes de tendinite au genou qui l'ont fait souffrir, s'est classé premier Belge en 48h49 min !!! Un véritable exploit !

Voici quelques extraits de ses réflexions…

Nous sommes le 17 octobre 2013. L'ambiance est électrique. Les « raideurs » regardent le ciel. C'est le départ digne d'une grande course cycliste, 30.000 personnes sont massées tout le long des quatorze premiers kilomètres.

J'arrive à Ciaos au km 66, dans un bon état de fraicheur et de forme. J'aborde l'ascension de la cascade de Bras Rouge. Il fait horriblement chaud et j'ai du mal à supporter ma casquette saharienne. L'ascension n'en finit pas, mais la forme est là et je double pas mal de monde…

La traversée de Matafé : tout « raideur » sait que s'il rentre dans le cirque, il devra en sortir par ses propres moyens ou dans le pire des cas par hélicoptère… Nous avons 35 kilomètres à parcourir. La partie réalisée la nuit me paraitra interminable et insurmontable, mon moral chute au fur et à mesure des kilomètres…

Le terrain est extrêmement escarpé, technique et rocheux. Je perds énormément de places au classement et mes genoux me font de plus en plus souffrir…

Km 125 : j'arrive avec le moral dans les chaussettes, je ne pense pas une seule seconde à abandonner, mais j'ai très dur. Mélissa me tend les mains pour m'aider à me relever sur des jambes très douloureuses. Si les jambes ne veulent plus avancer, la tête, elle, est programmée depuis des mois pour avancer.

Dans l'horrible chemin des Anglais, où les pavés en basalte ont, à mon avis, été posés de manière à décourager toute personne qui souhaiterait y passer, je ne pense plus qu'à la ligne d'arrivée, à ce teeshirt jaune de « Finisher » et à cette médaille.

Je vois à présent le stade tout éclairé de La Redoute, je double en marchant quelques « raideurs » qui ont les genoux dans un pire état que les miens.

Je déboule sur la route, l'euphorie m'enlève toute douleur aux genoux, j'aperçois Mélissa à l'entrée du stade, je l'attrape par les mains pour rentrer sur la piste et nous passons la ligne d'arrivée ensemble… Je réalise mon rêve.

Florentin vient de terminer premier belge de ce raid de fous !

Que dire de plus, sinon encore BRAVO pour ce dépassement de soi hors du commun et l'exemple que tu donnes ainsi à tous les sportifs de notre commune.

Nous sommes fiers de toi !

Guy Schmitz, 1er Échevin.

SPORTS ÉQUESTRES : 3 CAVALIÈRES GOUVYONNES SUR LE PODIUM DE L'EURO TREC 2013

Les 6, 7 et 8 septembre, l'ASBL « Dixie Ranch » de Courtil organisait les Championnats d'Europe des jeunes cavaliers de TREC sur le site de Mont-Le-Soie à Vielsalm. Ce prestigieux concours international de Techniques de Randonnée Équestre de Compétition ne regroupait pas moins de 11 nations et 55 cavalières et cavaliers de 16 à 21 ans.

Grâce aux 40 membres et amis impliqués dans l'organisation et aux 40 juges et officiels Belges et étrangers, tous bénévoles, ainsi qu'à quelques aides politiques et sponsors, notre association locale à pu mener à bien ce projet ambitieux dont la qualité est citée en exemple par la Fédération internationale ainsi que par les différentes délégations présentes.

Au niveau des résultats, nos cavalières régionales représentant la Belgique, Coriane et Emeline Renard de Courtil, ainsi que Marie Scheuren de Gouvy, se sont particulièrement distinguées en s'octroyant la médaille d'argent par équipe de nations, avec Julie Marchais de Hotton, juste derrière l'Allemagne et devant la Suisse.

Au niveau du classement individuel, Coriane Renard et son cheval, Joyce du Corty, signe une très honorable 7e place au classement général, juste devant sa compatriote Julie Marchais, et termine seconde de l'épreuve principale du concours, le Parcours d'Orientation et de Régularité de 30 kilomètres au travers des forêts salmiennes, juste derrière l'espagnol Agustin Hidalgo Fernandez, champion d'Europe. Sa sœur Emmeline, vice championne de Belgique, montant son pur-sang arabe Djahlil, se classe 19e et Marie Scheuren, avec sa jument Elma, 3e au Championnat de Belgique 2013, termine en 23e position.

Emmeline et Djahlil.

Marie et Elma

Grâce à ces superbes cavalières, leurs chevaux d'exception, et leur monitrice, coach et chef d'équipe, Sabine Goossens, la Belgique classe deux cavalières dans le top 10 européen et 4 cavalières dans la première moitié du classement !

Nous pouvons donc être très fiers de nos cavalières régionales et les encourager à persévérer dans cette voie en vue du Championnat du monde 2014, en Italie.

Coriane et Joyce

Sur le podium

Podium complet

TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF

Toute personne pratiquant un sport dans notre commune ou affilié à un club sportif de Gouvy et qui désire déposer sa candidature pour le **Mérite Sportif 2013** peut le faire **jusqu'au 31 janvier 2014** en le signalant à Guy SCHMITZ, échevin des sports, par mail (guy.schmitz@gouvy.be) ou par courrier au siège de l'Administration Communale.

Tout citoyen peut également proposer une personne ou un club de notre commune pour l'accession à ce mérite.

UNE CHAMPIONNE NATIONALE PEU ORDINAIRE !

En octobre dernier, Audrey Hubert de la ferme « **Élevage de Steinbach** », spécialisée dans le blanc bleu belge, est devenue championne nationale de juge de bétail.

Excusez du peu !

En octobre dernier, la FJA (Fédération des jeunes agriculteurs de Wallonie) organisait à Thieu (Mons) son concours du meilleur juge de bétail.

Confrontée à 48 candidats, surtout masculins, Audrey s'est montrée la meilleure, son frère Pierre obtenant la cinquième place.

Il s'agissait de classer 21 bêtes, selon leur qualité, leur valeur marchande et leur poids.

Après avoir déjà remporté plusieurs concours régionaux, le titre national est la cerise sur le gâteau qui n'en a que plus de valeur lorsqu'on est une jeune fille de 24 ans confrontée à la gent masculine dominante dans ce milieu.

Depuis l'âge de deux ans, Audrey a toujours partagé la vie de la ferme avec son plus jeune frère et ses parents. Ceci explique peut-être cela et le premier prix, un embryon d'une valeur de 500 euros ne pourra que valoriser encore la qualité de l'élevage de la ferme Hubert-Moussebois de Steinbach, souvent primée dans de nombreux concours.

Encore bravo à Audrey, son frère et ses parents, entièrement voués à la promotion de la qualité de l'élevage bovin dans notre commune.

DIVERTISSEMENT

7FM, VOTRE RADIO !

Écoutez-nous sur la zone Gouvy/Vielsalm/Saint-Vith sur 96.2 FM, sur la zone Bastogne/nord Grand-Duché du Luxembourg sur le 89.1 FM et www.7-fm.be ! Aussi disponible via l'application TuneIn.

7FM est une radio tendance et familiale proposant une douzaine de bulletins d'informations nationales et régionales par jour, plusieurs agendas, des interviews, l'info-trafic, des jeux-concours exclusifs, mais aussi toute l'actualité musicale, people ou insolite.

7FM, c'est encore des rubriques Web, des rendez-vous d'artistes, une séquence voyage, votre horoscope... et le meilleur des hits d'aujourd'hui et de demain.

7 FM - Studio provisoire au S.I. GOUVY lors du Weekend Wallonie Bienvenue

Information & Contact

- **Vous organisez un évènement ?**

Informez-nous-en en nous contactant sur

info@7-fm.be ou au 080/77.10.42.
www.7-fm.be et www.facebook.com/7fmradio

AGENDA - S.I. GOUVY

Décembre 2013

Jusqu'au 31 décembre : Gouvy - S.I. Gouvy

Expo photo : Im'Age de Glace

Photographe : Yves Lekeu de Wathermal

La photographie macro nous réserve parfois de jolies surprises

Horaire d'ouverture du S.I Gouvy (voir page 38).

Info : 080/51.01.80 - s.i@gouvy.eu

Samedi 21 : Cherain - Place de l'église

Marché de Noël

à partir de 15:00 - Chapiteau chauffé

Nombreux stands - Petite restauration - Présence du Père Noël

Récital par la Choraline de Bêche à 18:30

Info : Comité des fêtes - Bastien Wilmotte 0491/08.47.70

Vendredi 27 : Cherain - Willow Springs Way Station

Concours de couyon

6 cartes - 4 tours

Inscription : dès 19:30 - début de la 1ère partie : 20:30

PAF : 12,00 € (4 tickets boissons inclus)

Info : 080/78.51.11 - www.willowsprings.be

Mardi 31 : Cherain - Willow Springs Way Station

SOUPER DE LA SAINT-SYLVESTRE
+ Live Country Music

à partir de 20:00 - Soirée animée par MICKY BRONSON

apéro - buffet froid et chaud - verre de vin mousseux à minuit - 45,00 €/pers.

Info : 080/78.51.11 - www.willowsprings.be

Décembre '13 - Janvier '14

Jusqu'au 10 janvier :
Administration Communale à Bovigny

Expo Photo : DEMANDEUR DE

Découvrez les demandeurs d'asile différemment au travers des photos. Découvrez leurs espoirs, leurs envies, leurs doutes, leurs interogations grâce à l'image.

Info : 080/28.20.84 - anais.ahodikpe-eboma@fedasil.be

Janvier 2014

Samedi 4 : Sterpigny - Ferme Madelonne

Concert blues
BIG DAVE QUARTET

Concert Blues - PAF : 8,00 €

BIG DAVE : Electrified Harp
R.L. LESIRE : Bass
GILL D. : Guitars
Franky GOMEZ : Drums

Info :
www.gouvy.eu/madelonne - 080/51.77.69

Samedi 11 : Cherain - Willow Springs Way Station

Live Country Music

Avec **ED JAXON** à partir de 20:00 -Gratuit

Info : 080/78.51.11 - www.willowsprings.be

Vendredi 17 : Cherain - Willow Springs Way Station

Concours de couyon

6 cartes - 4 tours

Inscription : dès 19:30 - début de la 1ère partie : 20:30

PAF : 12,00 € (4 tickets boissons inclus)

Info : 080/78.51.11 - www.willowsprings.be

Dimanche 19 -15:00 : Sterpigny - Ferme Madelonne

1er après-midi musical et littéraire
JOFROI

De Champs la rivière (Bastogne) à Cabiac sur terre (Gard)

Guitare sous le bras, Jofroi présente et dédicace son livre « De Champs la rivière à Cabiac sur terre ». Un parcours à travers 40 années de chansons, du Hainaut aux Ardennes, jusqu'aux Cévennes fleuries… Une rencontre animée par l'écrivain et journaliste Guy Delhasse.

Entrée gratuite

Info : www.gouvy.eu/madelonne - 080/51.77.69

Samedi 25 : Sterpigny - Ferme Madelonne

29e Hommage à Django
Nitcho REINHARDT Trio

Nitcho REINHARDT : guitareTrio
Youri REINHARDT : guitare
Thierry CHANTELOUP : contrebasse

C'est un CONCERT D'EXCEPTION.

Des musiciens virtuoses vont vous faire planer dans un univers musical de rêve créé par la magie de Django.

PAF : 10,00 €

Info : www.gouvy.eu/madelonne - 080/51.77.69.

Février 2014

Dimanche 2 -15:00 : Sterpigny - Ferme Madelonne

Sunday Afternoon sur la terre

SUPER SKA

Une jeune formation pour ce « Sunday Afternoon sur la Terre » puisque Super Ska a fait ses premiers pas en 2013… Ce groupe se distingue par ses compositions originales et ses reprises de standards de jazz revisitées à la sauce SKA. - PAF : 5,00 €

Info : www.gouvy.eu/madelonne - 080/51.77.69

Samedi 8 : Cherain - Willow Springs Way Station

Live Country Music

Avec **LONESOME WOLF** à partir de 20:00 - Gratuit

Info : 080/78.51.11 - www.willowsprings.be

Vendredi 15 : Cherain - Willow Springs Way Station

Concours de couyon

6 cartes - 4 tours

Inscription : dès 19:30 - début de la 1ère partie : 20:30

PAF : 12,00 € (4 tickets boissons inclus)

Info : 080/78.51.11 - www.willowsprings.be

Prochain agenda : « Avril-Mai-Juin 2014 », date de parution fin mars 2014, veuillez transmettre les données pour vos manifestations avant le 01/03/2014

S.I. Gouvy asbl - Place de la Gare, 31 - 6670 Gouvy
080/51.01.80 - s.i@gouvy.eu

Mars 2014

Samedi 1 : Gouvy - Cercle « Chez Nous »

Soirée Carnaval

Info : Association des Parents de l'école Ste-Thérèse 080/33.97.34

Dimanche 2 -15:00 : Sterpigny - Ferme Madelonne

Sunday Afternoon sur la terre

CRASHBIRDS

Le groupe CRASHBIRDS nous vient de Paris, c'est un duo Rock/Blues comme on les aime ! Leur répertoire est constitué de compositions originales détonantes… Une belle découverte à faire pour les amateurs du genre !

PAF : 5,00 €

Info : www.gouvy.eu/madelonne - 080/51.77.69

Samedi 8 : Cherain - Willow Springs Way Station

Live Country Music

Avec **REGY** à partir de 20:00 - Gratuit

Info : 080/78.51.11 - www.willowsprings.be

Samedi 29 : Gouvy - École Ste-Thérèse

Concours de couyon et uno pour enfants de 7 à 12 ans

Info : Association des Parents de l'école Ste-Thérèse 080/33.97.34

Fêtes de fin d'année

HORAIRES DES COMMERCES D'ALIMENTATION

	Mardi 24/12/13	Mercredi 25/12/13	Mardi 31/12/13	Mercredi 01/01/14
Boucherie Vincent LAURENT Beho, 2 - 080/51.70.35	08:00 - 16:00	Fermé	08:00 - 16:00	Fermé
Boulangerie « L'ÉPICURE » R. de la Gare, 2 - Gouvy - 080/51.06.25	07:30 - 16:00	Fermé	07:30 - 16:00	Fermé
Boulangerie « CHEZ COCO » Rogery, 22 - 080/21.77.75	09:00 - 20:00	09:00 - 20:00	09:00 - 20:00	09:00 - 20:00
Epicerie - Boulangerie WANGEN Cherain, 35/A - 080/51.05.92	08:00 - 12:30 13:30 - 18:30	08:00 - 12:00	08:00 - 12:30 13:30 - 17:30	08:00 - 12:00
Epicerie « Le Cabas du Moulin » R. de la Gare, 2B - Gouvy - 080/40.02.21	09:00 - 16:00	Fermé	09:00 - 16:00	Fermé
SPAR-GOUVY R. de la Grae, 20 - Gouvy - 080/51.00.64	08:00 - 17:00	Fermé	08:00 - 17:00	Fermé
BABELVIN - Vins-Spiritueux R. de la Gare, 21 - 080/51.70.57	09:00 - 18:30	Fermé	09:00 - 18:30	Fermé

Le Petit Patrimoine de Gouvy : Bovigny, vol. 2

Il y a 5 ans débutait un projet de recensement du petit patrimoine de notre commune.

Plusieurs étudiants, dans le cadre de l'opération « Été Solidaire, je suis partenaire » en collaboration avec la Région Wallonne, ont sillonné nos villages, suivant les indications éclairées de Monsieur d'Otreppe. Des photos, des descriptions et témoignages se sont accumulés.

Il y a un an, sortait le premier de trois volumes dédiés à cet extraordinaire petit patrimoine de notre commune. Ce premier volume concernait les anciennes communes de Cherain et Montleban.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter le deuxième ouvrage qui cette fois concerne l'ancienne commune de Bovigny.

« Six villages composent cette ancienne commune : Bovigny, Cierreux, Courtil, Halconreux, Honvelez et Rogery, sans même compter Longchamps lié à Bovigny.

Les parcourir pour découvrir ce qu'ils recèlent de petit patrimoine, ce pourrait être se placer à différentes époques et dans différents rôles, de façon à tout mieux comprendre et apprécier : dans la peau des voyageurs d'autrefois, du pâtre, du maçon qui savait si bien assoir la pierre, de la ménagère enfournant le pain…

Ainsi, la vie quotidienne nous parlera… »

Extrait de l'introduction d'Henry d'Otreppe.

Le Petit Patrimoine de Gouvy :

Cherain & Montleban (vol. 1) et Bovigny (vol. 2) sont disponibles

18 €
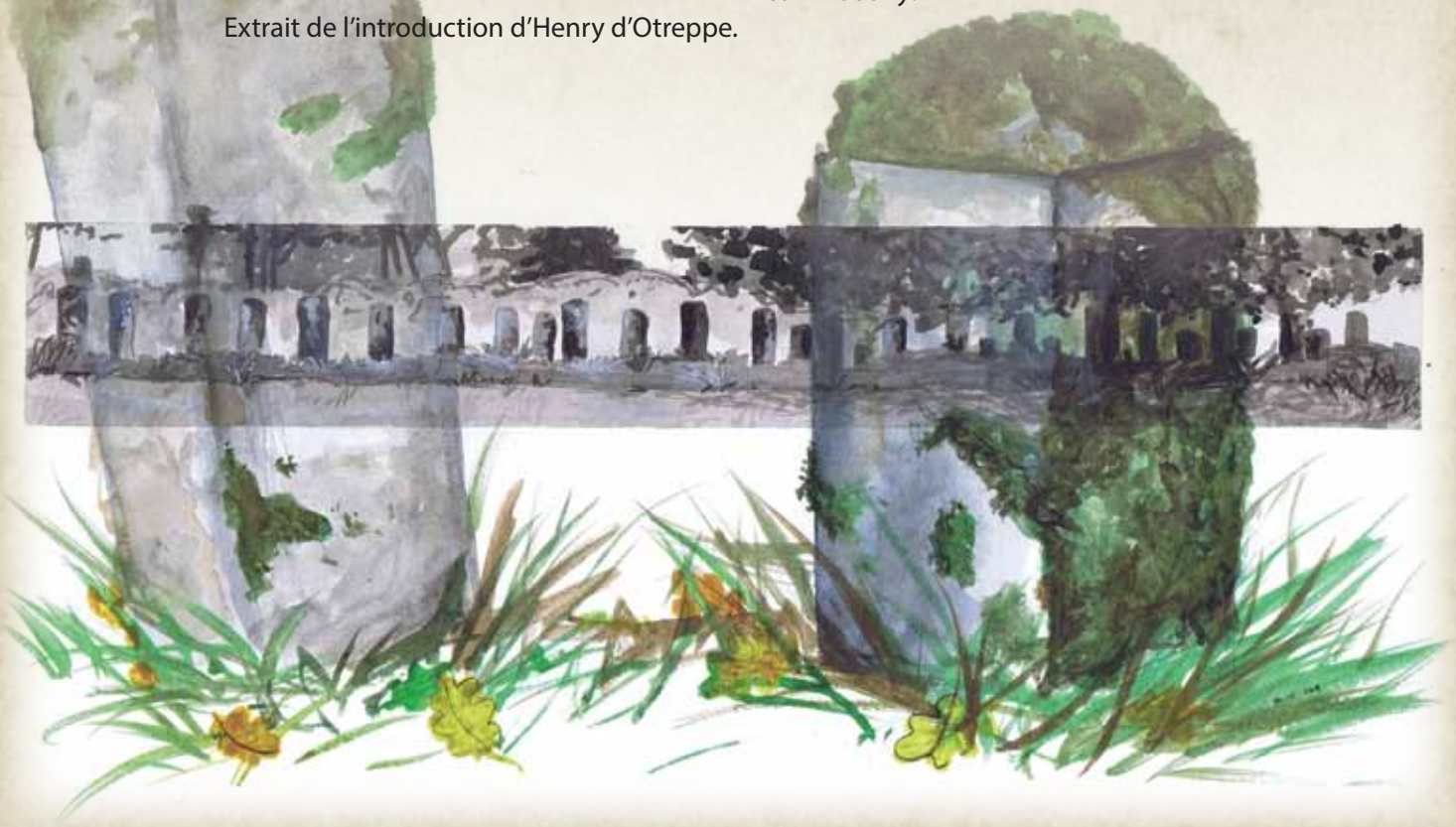
dans les librairies de Gouvy, Lierneux et Vielsalm, ainsi qu'à l'Administration Communale de Gouvy, au S.I. de Gouvy et à la Maison du Tourisme de Vielsalm-Gouvy.